



Tableau de Bord

Année 2006

présenté au comité d'étangs
du 25 mai 2007

Avant-propos

Le contrat pour les étangs du Narbonnais a été signé en avril 2005 pour une durée de cinq ans.

Responsable de l'animation du contrat, le Parc naturel régional a élaboré ce tableau de bord comme un outil d'évaluation et de communication sur l'avancement des différentes actions prévues, destiné à l'ensemble des acteurs locaux concernés par le contrat. Il sera mis à jour et présenté annuellement au comité d'étang.

Cet outil s'appuie sur une série de 22 fiches d'indicateurs qui seront réévalués chaque année. Deux grandes catégories d'indicateurs ont été définies afin d'estimer :

- d'une part l'avancement des actions (travaux réalisés)
 - et d'autre part leur impact sur le milieu (flux de pollution, qualité de l'eau...)
- Ces indicateurs permettent de visualiser ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs du contrat, et où vont les priorités pour les années suivantes.

Le tableau de bord est organisé autour des cinq thèmes du contrat d'étang – amélioration de la qualité de l'eau, amélioration du fonctionnement hydraulique, gestion des marais périphériques, maintien de l'activité de pêche, maîtrise de la fréquentation – et chaque indicateur fait référence à une des fiches-action du contrat.

Chaque double page du document comprend :

- ▶ l'objectif et la fiche action associés à l'indicateur ;
- ▶ le type d'indicateur ;
- ▶ la définition et le mode de calcul ;
- ▶ l'évolution de la valeur de l'indicateur de 2005 à 2009 ;
- ▶ des graphiques et/ou des cartes illustratives ;
- ▶ les sources des données utilisées.

*Ce tableau de bord a été élaboré en 2005
par Aurélie DUFOUR, élève ingénieur de l'Agro de Montpellier
dans le cadre de son stage de fin d'études.
Sa mise à jour est assurée par l'équipe technique du Parc.*

Sommaire du tableau de bord

Indicateurs liés à la qualité de l'eau

A. Etat de l'assainissement et de la collecte des eaux usées.....	3
B. Rejets des stations d'épuration : Flux d'azote et de phosphore	5
C. Exploitation des boues des stations d'épuration.....	7
D. Etat de l'assainissement autonome	9
E. Traitement des eaux pluviales en zones urbaines.....	11
F. Décharges et centre d'enfouissement technique	13
G. Risque industriel sur le bassin versant	15
H. Raccordement des entreprises aux réseaux d'assainissement collectif.....	17
I. Flux de pollution directe d'origine industrielle (ou assimilée)	19
J. La conduite raisonnée en agriculture	21
K. Fonctionnement et suivi des Aires de Remplissage Sécurisé	22
L. Collectes d'EVPP et PPNU.....	23
M. Traitement des rejets des caves vinicoles.....	25
N. Etat d'eutrophisation des étangs.....	29

Indicateurs liés aux apports d'eau douce

O. Gestion des apports d'eau douce à l'étang de Campagnol.....	331
P. Gestion des apports d'eau douce à l'étang de Bages-Sigean	33

Indicateurs liés aux marais périphériques

Q. Gestion des marais périphériques	35
---	----

Indicateurs liés à l'activité de pêche

R. Activité de pêche lagunaire.....	37
S. Résultats de la pêche lagunaire	39

Indicateurs liés aux usages et à la fréquentation des étangs

T. Gestion des usages sur l'étang de Bages-Sigean	41
---	----

A. Etat de l'assainissement collectif

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°1 : Assainissement des eaux usées d'origine domestique

Type d'indicateur :

Indicateurs de l'avancement des actions

Définition :

Trois indicateurs ont été retenus pour évaluer l'état de l'assainissement collectif sur le bassin versant des étangs :

- le nombre de communes équipées d'un **réseau de collecte des eaux usées** en bon état de fonctionnement ;
- le nombre de communes équipées d'une **station d'épuration** en bon état de fonctionnement ;
- le nombre de communes où la **gestion des boues** (extraction et destination) est jugée satisfaisante ;

Evolution des indicateurs

	2005	2006	2007	2008	2009
Réseaux en bon état	4/22	4/22			
Stations en bon état	8/20	10/20			
Bonne gestion des boues	5/20	8/20			

NB : Sur 22 communes au total, 2 sont raccordées à une station intercommunale : celle de Villeneuve-Cascastel et celle d'Armissan-Vinassan

Source des données

SATESE, DDAF, CAN

Deux nouvelles stations d'épuration ont été inaugurées récemment sur le bassin versant de la Berre : celle de Fonjoncouse fin 2005 (300 équivalents habitant) et celle de Villeneuve et Cascastel en juillet 2006 (1300 équivalents habitant). Plus proches des étangs, **deux autres ouvrages neufs sont en cours de construction** : à Portel des Corbières (1500 EH) et à Sigean (10 000 EH). Les priorités pour l'année à venir sont la réhabilitation des stations d'épuration de Roquefort des Corbières et de Montredon.

Concernant les réseaux de collecte des eaux usées, des travaux d'entretien ou de renouvellement ont été réalisés sur plusieurs communes en 2006, notamment sur Narbonne, Port la Nouvelle, Sigean, Portel et Vinassan. Cependant **sur bon nombre de communes l'état de ces réseaux reste très dégradé**, ce qui dissipe les impacts positifs des travaux réalisés sur les stations. Pour limiter l'effet négatif des entrées d'eaux parasites sur le fonctionnement des stations d'épuration, certaines communes font le choix de créer un bassin tampon à l'entrée de la station (ex Vinassan et Sigean).

Pour la gestion des boues, se reporter à la fiche C pages 7 et 8.

Etat de l'assainissement sur le bassin versant en 2006

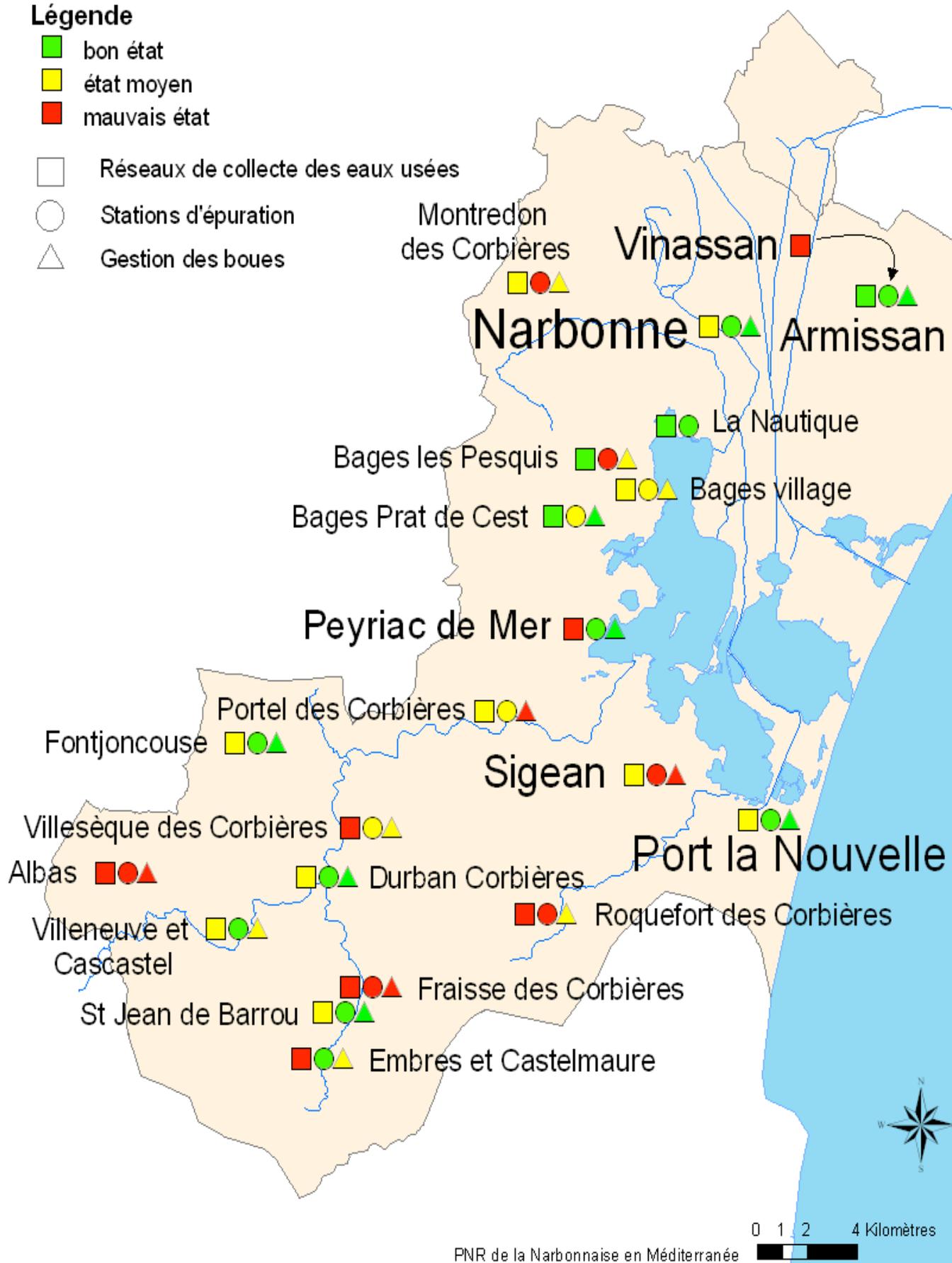
Légende

- bon état
- état moyen
- mauvais état

□ Réseaux de collecte des eaux usées

○ Stations d'épuration

△ Gestion des boues



B. Rejets des stations d'épuration : Flux d'azote et de phosphore

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°1 : Assainissement des eaux usées d'origine domestique

Type d'indicateur :

Indicateur de l'impact des actions

Définition :

Les flux estimés ici sont des quantités d'azote et de phosphore rejeté annuellement dans les étangs par l'ensemble des stations. Les résultats sont exprimés en tonnes. Deux bassins versants ont été distingués pour ce calcul : d'une part celui de l'étang de Bages-Sigean, et d'autre part celui de l'étangs de Campagnol.

Evolution des indicateurs

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Flux d'azote en tonnes	Bages-Sigean	270		71	64	62			
	Campagnol			5	2				
Flux de phosphore en tonnes	Bages-Sigean	44		6	9	7			
	Campagnol			0,4	0,6				

Source des données

Réseau de Suivi Lagunaire, SATESE, Véolia (autosurveillance des stations), Défi « eutrophisation »

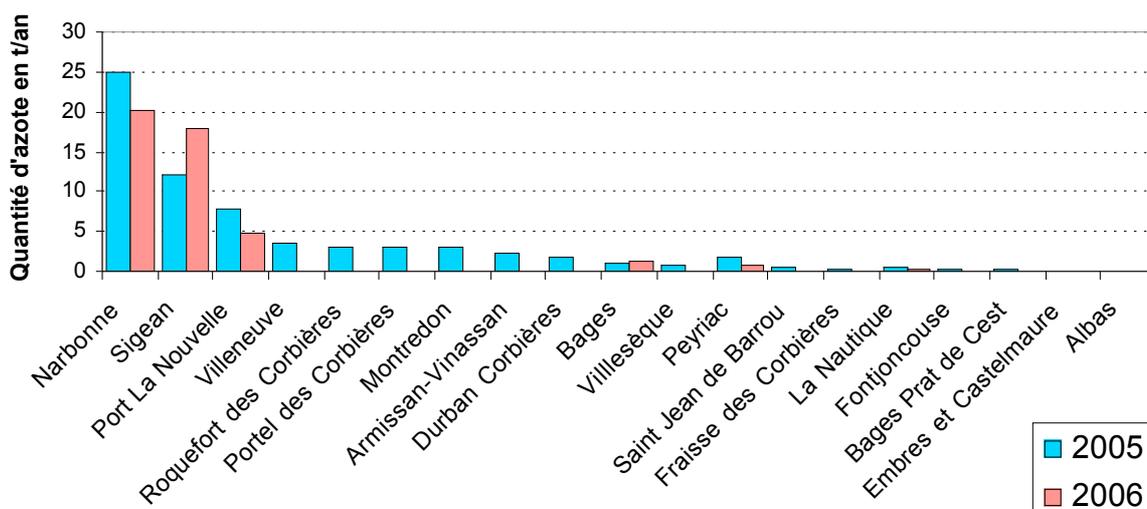
Depuis 2002, la baisse des flux d'azote et de phosphore apportés à l'étang de Bages-Sigean est importante, grâce à la nouvelle station d'épuration de Narbonne en 2003 et à la mise aux normes de celle de Port la Nouvelle en 2005.

Depuis 2005, **ces apports semblent se stabiliser autour de 60 tonnes/an d'azote et aux alentours de 8 tonnes/an de phosphore**. Les effets de cette baisse importante des apports par les stations d'épuration se font déjà ressentir sur l'état de santé de l'étang qui s'améliore sensiblement depuis deux ans (voir pages 29 et 30).

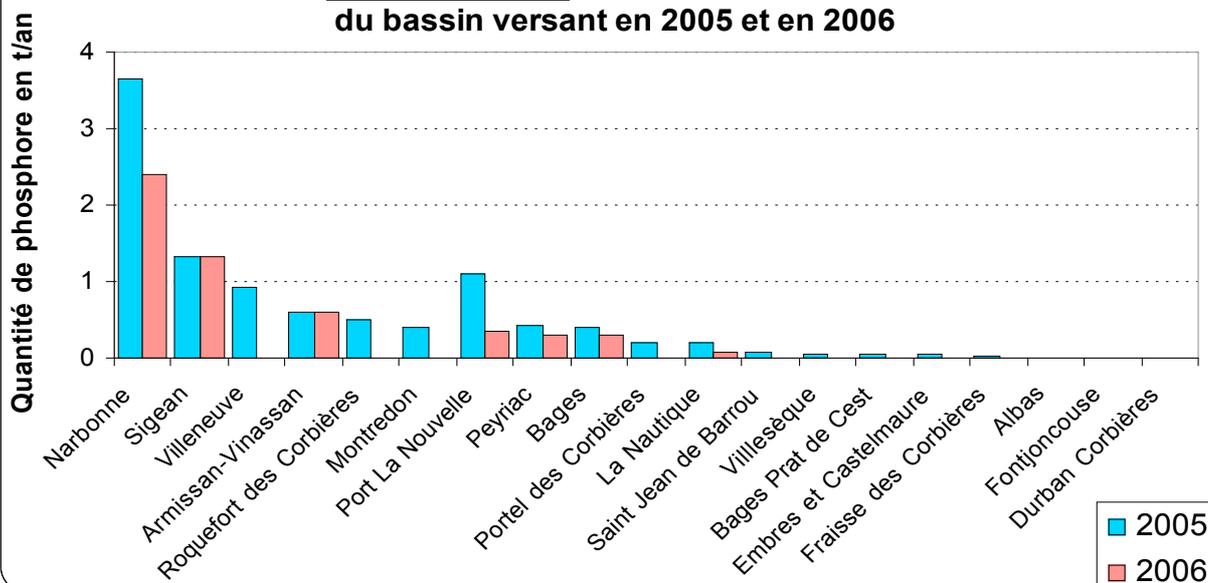
En 2006, mis à part la mise en route des nouvelles stations d'épuration de Villeneuve et Cascastel et de Fonjoncouse (assez éloignées de l'étang), il n'y a pas eu de travaux d'amélioration des systèmes épuratoires sur les autres communes du bassin versant. La prochaine baisse significative s'observera en 2008 lors de la création de la nouvelle station de Sigean, d'autant que l'ouvrage actuel ne cesse de se détériorer.

A l'avenir, une fois l'ensemble des grosses stations du bassin versant mis aux normes, les apports à l'étang dépendront essentiellement de l'évolution de la population sur le territoire. La santé de l'étang de Bages-Sigean sera donc **tributaire des choix faits localement en matière d'urbanisation**.

Quantité d'azote total rejeté par les stations d'épuration du bassin versant en 2005 et en 2006



Quantité de phosphore total rejeté par les stations d'épuration du bassin versant en 2005 et en 2006



Sur l'ensemble des communes du bassin versant, une tendance à la stabilisation ou à l'amélioration des rejets est observée en 2006, en particulier pour l'azote et le phosphore. Cette amélioration s'explique en partie par la quasi absence de pluies en 2006. En effet, une pluie importante peut avoir des effets négatifs sur le fonctionnement des ouvrages d'assainissement (départs de boues et perte de la capacité de traitement), notamment ceux qui ne sont pas dimensionnés pour absorber ces pluies. La différence observée entre 2005 (année pluvieuse) et 2006 (année sèche) illustre bien l'importance du bon fonctionnement des réseaux communaux de collecte des eaux usées (séparation avec le réseau pluvial).

En revanche, la dégradation de la situation sur la station de Sigean se confirme, qui devient prépondérante (2ème contributeur après Narbonne), alors qu'il s'agit, à l'échelle du bassin versant, d'une agglomération de taille moyenne (4 000 habitants* environ), comparable à celle de Port la Nouvelle (4 800 habitants*). Grâce au projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à Sigean, prévue pour être opérationnelle courant 2008, et à la réhabilitation en cours des réseaux de collecte, cette situation devrait être en grande partie résolue.

C. Exploitation des boues des stations d'épuration

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°2 : Gestion des boues d'épuration

Type d'indicateur :

Indicateur de l'avancement des actions

Définition :

Deux chiffres ont été retenus pour évaluer la qualité de l'exploitation des boues sur le territoire :

- Le nombre de communes où l'extraction des boues est jugée suffisante, c'est-à-dire supérieure à 75% de la production de boues de la station d'épuration.
- Le nombre de communes où la destination des boues est jugée satisfaisante, c'est-à-dire soit un épandage agricole réglementaire, soit l'usine de compostage de Bioterra.

Evolution des indicateurs

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de communes où l'extraction des boues est suffisante	2/20	5 /20	8 /20			
Nombre de communes où la destination des boues est satisfaisante	3/20	11/20	13/20			

Source des données

SATESE, Agence de l'Eau, MESE de l'Aude, Bioterra

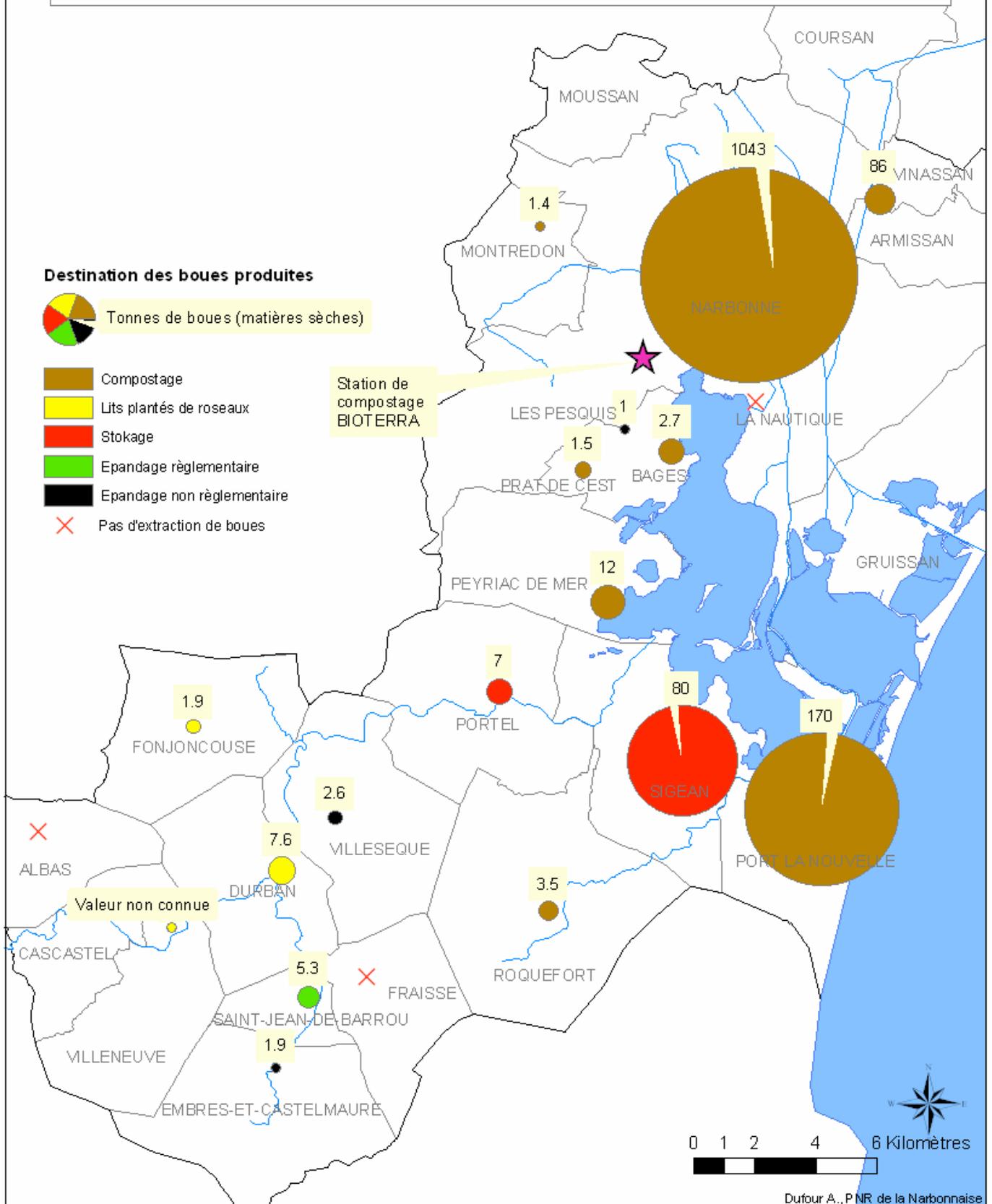
Sur les communes du bassin versant, l'exploitation des boues de station d'épuration **s'améliore progressivement**. Cependant la situation est encore loin d'être satisfaisante, la gestion de ces boues est trop souvent négligée.

Pourtant les boues de station d'épuration sont loin d'être des produits anodins et la réglementation est très claire à ce sujet : le stockage (non réglementaire) de ces boues sur un terrain communal, souvent pratiqué, est à proscrire absolument pour des raisons de **risques sur la santé publique et l'environnement**. Par ailleurs, la mise en centre d'enfouissement des boues est interdite, à l'exception de celles non valorisables en agriculture (présence de métaux lourds par ex.) et qualifiées alors de déchet ultime.

Deux solutions existent sur le territoire : l'envoi de ces boues en station de compostage (Bioterra) et l'épandage agréé sur des terres agricoles. Un exemple intéressant de débouché a été trouvé à Saint-Jean de Barrou avec la création d'une oliveraie communale.

Enfin, pour garantir le bon fonctionnement des stations d'épuration, l'extraction régulière des boues est indispensable. Elle reste encore insuffisante pour une majorité des stations d'épuration du bassin versant des étangs du Narbonnais.

Destination des boues produites par les stations d'épuration en 2006



D. Etat de l'assainissement autonome

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°1 : Assainissement des eaux usées d'origine domestique

Type d'indicateur :

Indicateur de l'avancement des actions

Définition :

Deux indicateurs ont été choisis pour le tableau de bord :

- le pourcentage d'installations connues et conformes parmi les habitations non desservies par un réseau d'assainissement collectif. Les informations sont tirées des schémas directeurs d'assainissement.
- le nombre de communes couvertes par un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sur le bassin versant des étangs

Evolution des indicateurs

	2005	2006	2007	2008	2009
Installations conformes	4 %				
Nombre de communes couvertes par un SPANC	0/20	0/20	10/20		

Source des données

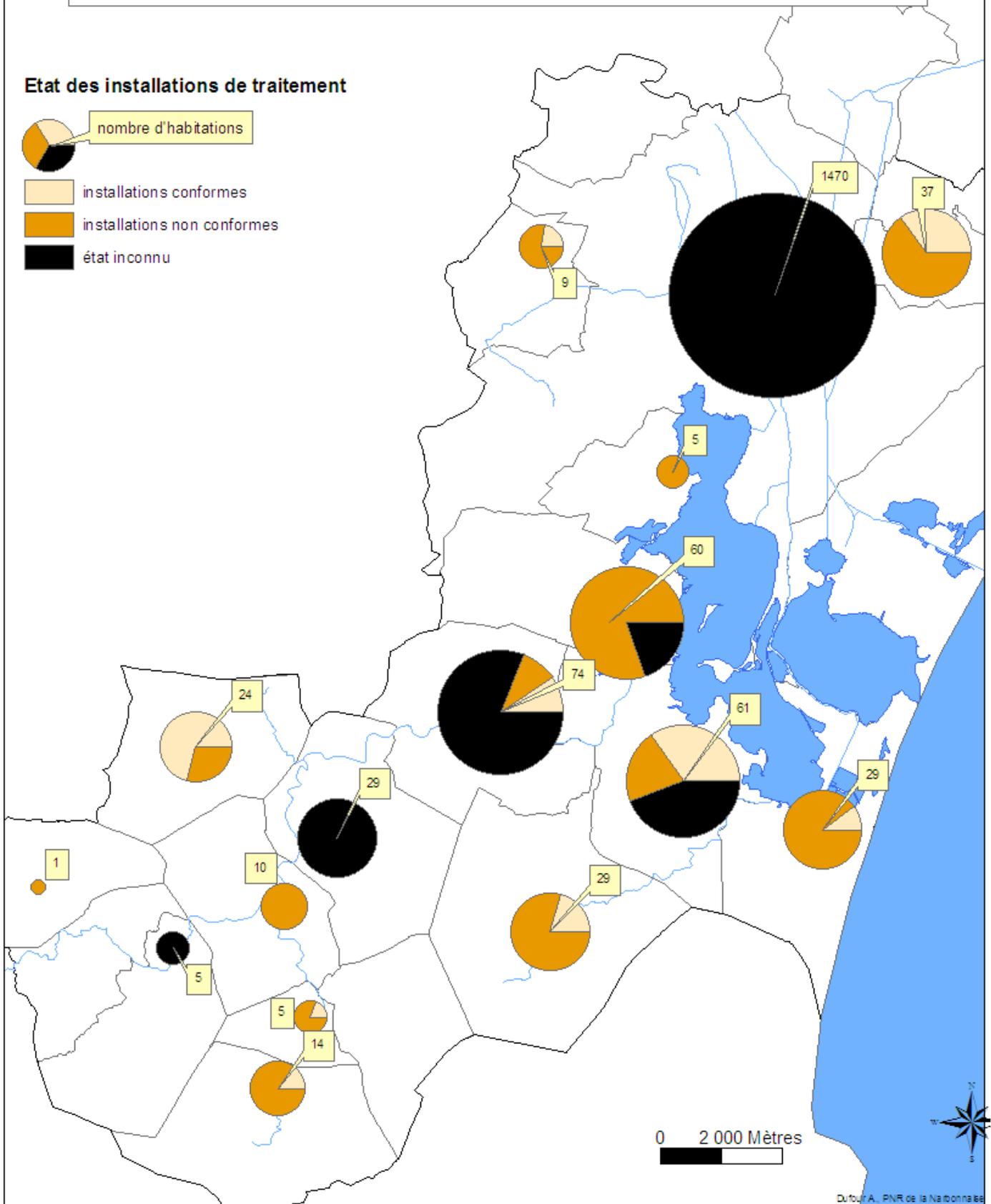
Schémas directeurs d'assainissement, SPANC (prochainement)

Le pourcentage actuel d'installations conformes indiqué dans les schémas directeurs d'assainissement communaux est très faible notamment parce que les données sont très partielles. Cette donnée ne sera actualisée qu'avec les résultats des études lancées dans le cadre des SPANC. Le premier SPANC lancé sur le territoire est celui de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise, regroupant 22 communes dont 10 sont situées sur le bassin versant des étangs) et créé à la date du 1^{er} janvier 2007.

Toutefois d'après les données existantes (1860 installations autonomes recensées à ce jour sur le territoire), l'assainissement autonome n'est pas négligeable car il représente un flux à traiter de l'ordre de 30 tonnes d'azote et de 8 tonnes de phosphore. La mise en place des SPANC devrait permettre dans les années à venir d'augmenter de manière significative le nombre d'installations autonomes conformes.

Etat de l'assainissement autonome sur le bassin versant en 2005

Etat des installations de traitement



E. Traitement des eaux pluviales en zones urbaines

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°3 : Amélioration du traitement des eaux pluviales en zone urbaine – défi « toxiques »

Type d'indicateur :

Indicateur de l'avancement des actions

Définition :

L'indicateur choisi est la surface urbanisée, en hectares, dont le ruissellement pluvial est collecté et traité.

Evolution des indicateurs

Paramètre	Bassin-versant	2005	2006	2007	2008	2009
Surface urbanisée traitée (en hectares)	Bages-Sigean	non connu à ce jour				
	Campagnol					
	Total					

Source des données

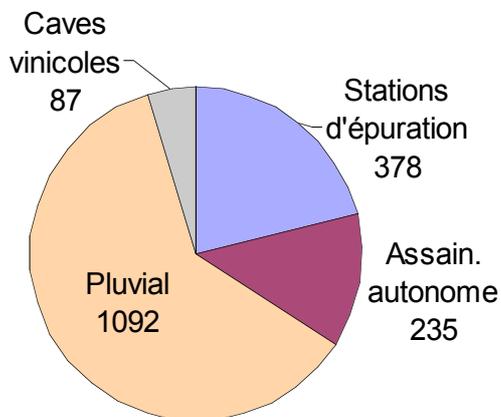
Occupation des sols, schémas directeurs du pluvial (prochainement)

Sur l'ensemble du bassin versant, un certain nombre de traitements ponctuels (parkings...) existe déjà, mais les surfaces traitées sont inconnues pour l'instant, et probablement très faibles. Le traitement des eaux pluviales devrait se mettre en place sur les deux agglomérations de Narbonne et de Port la Nouvelle dans le cadre du contrat d'étangs. Les **schémas directeurs d'assainissement du pluvial** prévus sur ces deux communes permettront de préciser les zones à traiter en priorité.

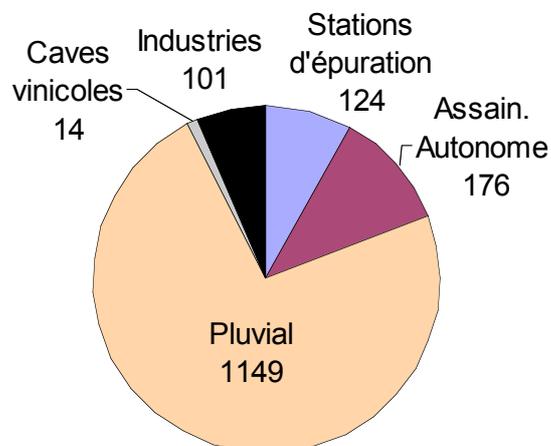
D'autre part, un projet exemplaire pourrait être mis en œuvre sur une zone industrielle, comme celle de Croix Sud à Narbonne qui dispose déjà d'un diagnostic environnemental. Compte tenu des flux de pollution engendrés par ces eaux pluviales (cf graphique ci-joint), ce type d'aménagement représente un enjeu important pour la préservation des étangs.

Répartition des flux par source d'apports (situation 2004)

Demande chimique en oxygène (DCO)
en tonnes/an

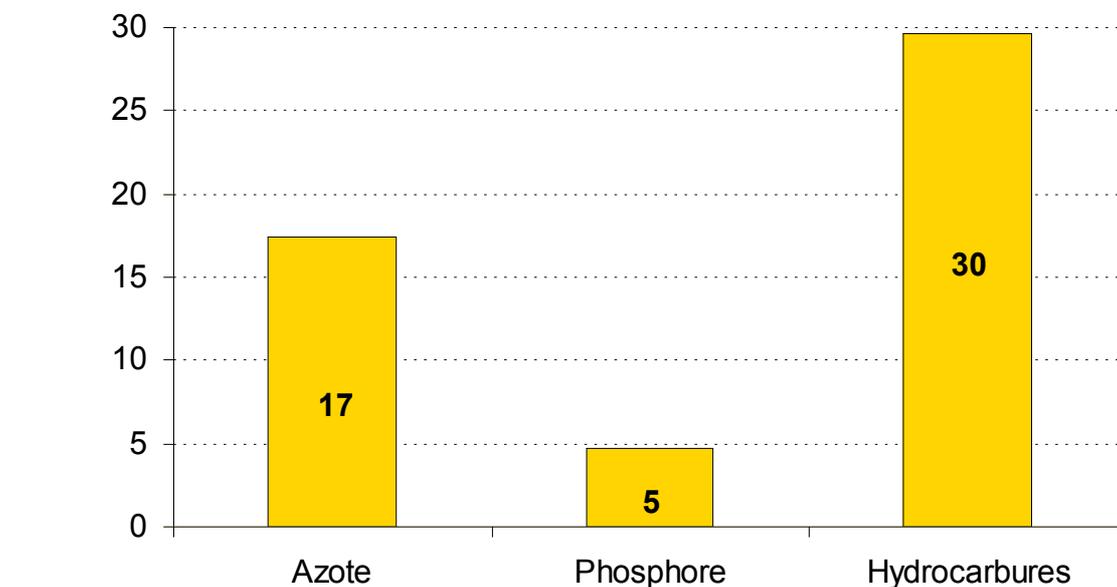


Matières en Suspension (MES)
en tonnes/an



Les ruissellements urbains génèrent plusieurs types d'apports qui se déversent directement dans le milieu naturel. Ils constituent la part principale des sources d'apports en matières organiques (DCO) et en matières en suspension (MES), celles-ci participent au comblement des étangs (voir aussi les graphiques de la page 32). D'autre part, les eaux pluviales drainent des quantités importantes d'hydrocarbures (environ 30 tonnes /an) qui ont une toxicité sur la faune et la flore lagunaires. Les zones portuaires autour des étangs, et notamment le port de Port la Nouvelle, sont une autre source potentielle de pollution des étangs par les hydrocarbures.

Autres apports par les eaux pluviales, à l'échelle du bassin versant (situation 2005 -en tonnes par an)



F. Décharges et centre d'enfouissement technique

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°4 :
Réhabilitation des décharges sauvages

Type d'indicateur :

Indicateur de l'avancement des actions

Définition :

Il s'agit du nombre de décharges sauvages où les travaux de réhabilitation sont terminés.

Evolution des indicateurs

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de décharges réhabilitées	2/9	3/9			

Source des données

Etat des lieux des décharges sauvages de l'Aude (CG11), Sita Sud

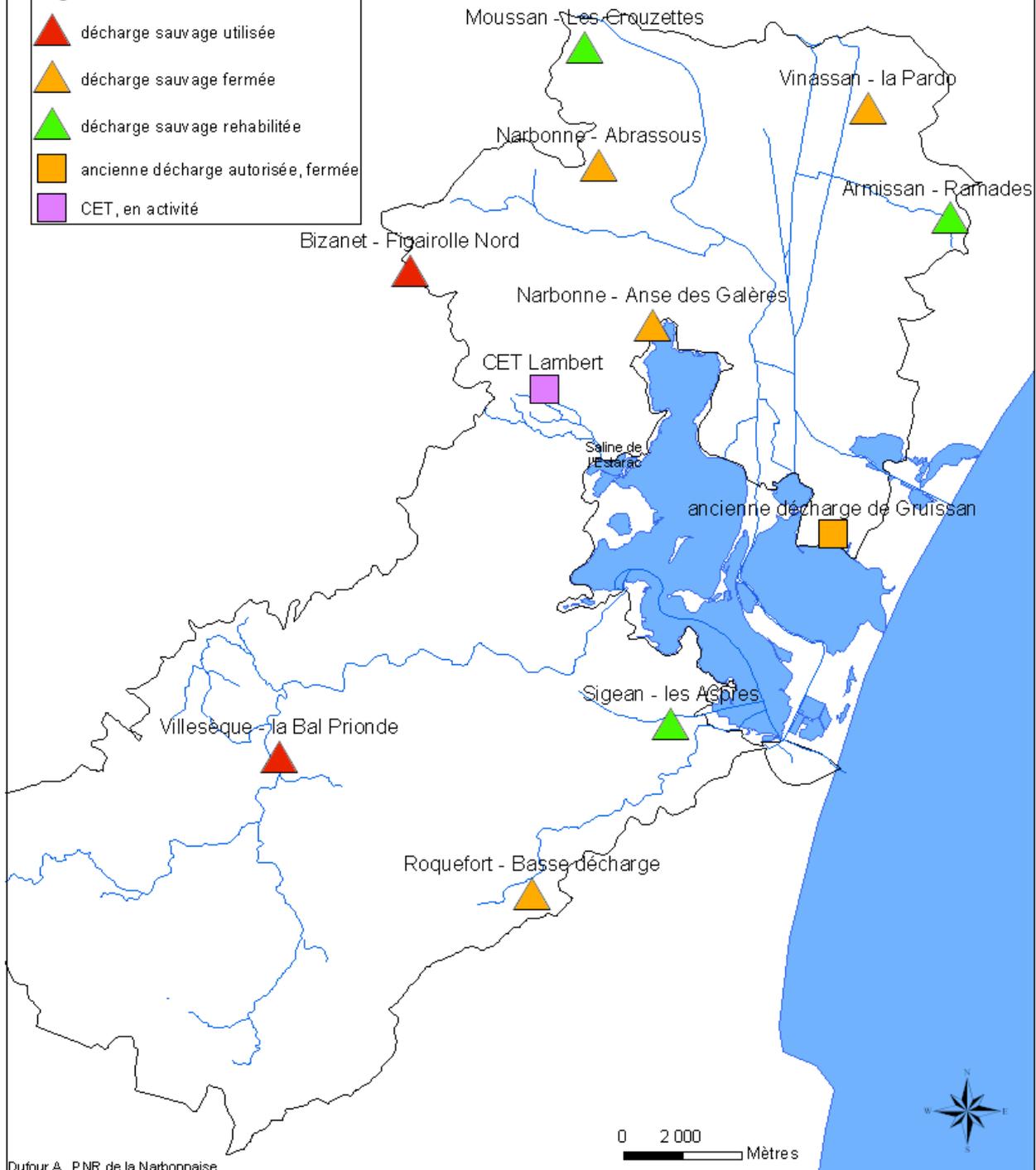
En 2006, la décharge de Moussan a été réhabilitée, ce qui porte à trois sites réhabilités sur les neuf décharges sauvages inventoriées sur le bassin versant. Parmi les autres, deux décharges sont encore utilisées à l'heure actuelle (voir carte ci-contre). L'ancienne décharge contrôlée de Gruissan est en cours de réhabilitation.

Concernant le centre d'enfouissement technique de Lambert (CET), les flux de pollution sortant de la station d'épuration et des bassins de récupération des eaux pluviales sont représentés dans le tableau ci-contre. L'ancienne saline de l'Estarac est le milieu récepteur des effluents issus des CET. Il apparaît que les flux de certains paramètres ont augmenté entre 2005 et 2006, notamment la part de l'azote total. Cependant, les flux d'azote et de phosphore sont faibles en comparaison avec les sources principales de notre bassin versant.

Localisation et état des décharges et du centre d'enfouissement technique en 2006

Légende

- ▲ décharge sauvage utilisée
- ▲ décharge sauvage fermée
- ▲ décharge sauvage réhabilitée
- ancienne décharge autorisée, fermée
- CET, en activité



Dufour A., PNR de la Narbonnaise

Paramètres	flux 2004 (kg/an)		flux 2005 (kg/an)		flux 2006 (kg/an)	
	STEP	Pluvial	STEP	Pluvial	STEP	Pluvial
MES	7	0	14	4221	10	1537
DCO	43	0	28	1214	57	871
DBO	2	0	2	57	2	68
N -NH4+	4	0	2	95	2 (NTK)	212 (NTK)
P total	1	0	0,3	6	0,2	2
Métaux lourds totaux	1	0	2	33	1	55

Rejets aqueux issus du Centre d'Enfouissement Technique
(Source : Sita Sud)

G. Risque industriel sur le bassin versant

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°5 : réduction des rejets industriels – défi « toxiques »

Type d'indicateur :

Indicateur d'avancement des actions

Définition :

La DRIRE édite annuellement un inventaire des risques que constituent les Installations classées pour l'Environnement (ICPE). Un indicateur susceptible d'évoluer a été retenu : le nombre de sites à sols pollués à traiter ou à surveiller.

Deux indicateurs sur les démarches environnementales, au niveau des entreprises (concernant leurs rejets aqueux) ou à l'échelle d'une zone industrielle ont été également retenus.

Enfin, un indicateur concernant la récupération des déchets toxiques a été identifié.

Evolution des indicateurs

indicateur		2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de sites à sols pollués		5					
Les certifiées ISO 14001		1	1	7			
Les démarches environnementales	entreprises	en cours d'évaluation					
	Zones industrielles	1	1	1			
Points de récupération de déchets toxiques		0	0	0			

Source des données

DRIRE : la prévention des pollutions et des risques industriels en Languedoc-Roussillon (2004) ; CCI de Narbonne

Les ICPE à risque ne concernent que le bassin versant de Bages-Sigean, et sont situées sur les communes de Port la Nouvelle et Narbonne.
Quatre sites à sol pollué sont à surveiller à Narbonne. A Port la Nouvelle, le site de la DPPLN nécessite un traitement.

Nature et localisation du risque industriel lié aux ICPE

Légende

rejets aqueux

-  aucun
-  milieu
-  ré seau

risque accidentel

-  aucun
-  seveso seuil bas
-  seveso seuil haut

soils pollués

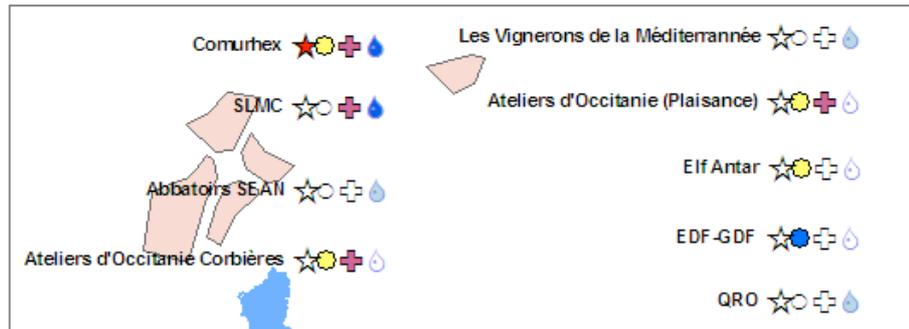
-  absence
-  Site à banaliser
-  site à surveiller ou à évaluer
-  Site à traiter ou à évaluer

déchets spéciaux

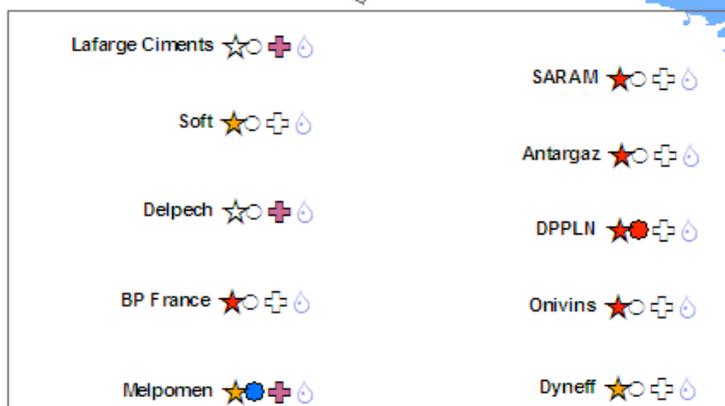
-  aucun
-  déchets spéciaux

 zones_industrielles

industries de Narbonne



Industries de Port la Nouvelle



Dufour A., PNR de la Narbonnaise

0 1 000 2 000 Mètres



*ICPE=Installation Classée Pour l'Environnement

H. Traitement des effluents des entreprises raccordées aux réseaux d'assainissement

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°5 : réduction des rejets industriels - défi « toxiques »

Type d'indicateur :

Indicateur de l'avancement des actions

Définition :

Les indicateurs choisis sont le nombre d'industries raccordées à une des stations d'épuration du bassin versant et les conventions de déversement passées entre les entreprises et la collectivité qui traite leurs effluents.

Evolution des indicateurs

	2005	2006	2007	2008	2009
Entreprises raccordées	7	7			
Conventions de déversement actualisées	5/7	5/7			

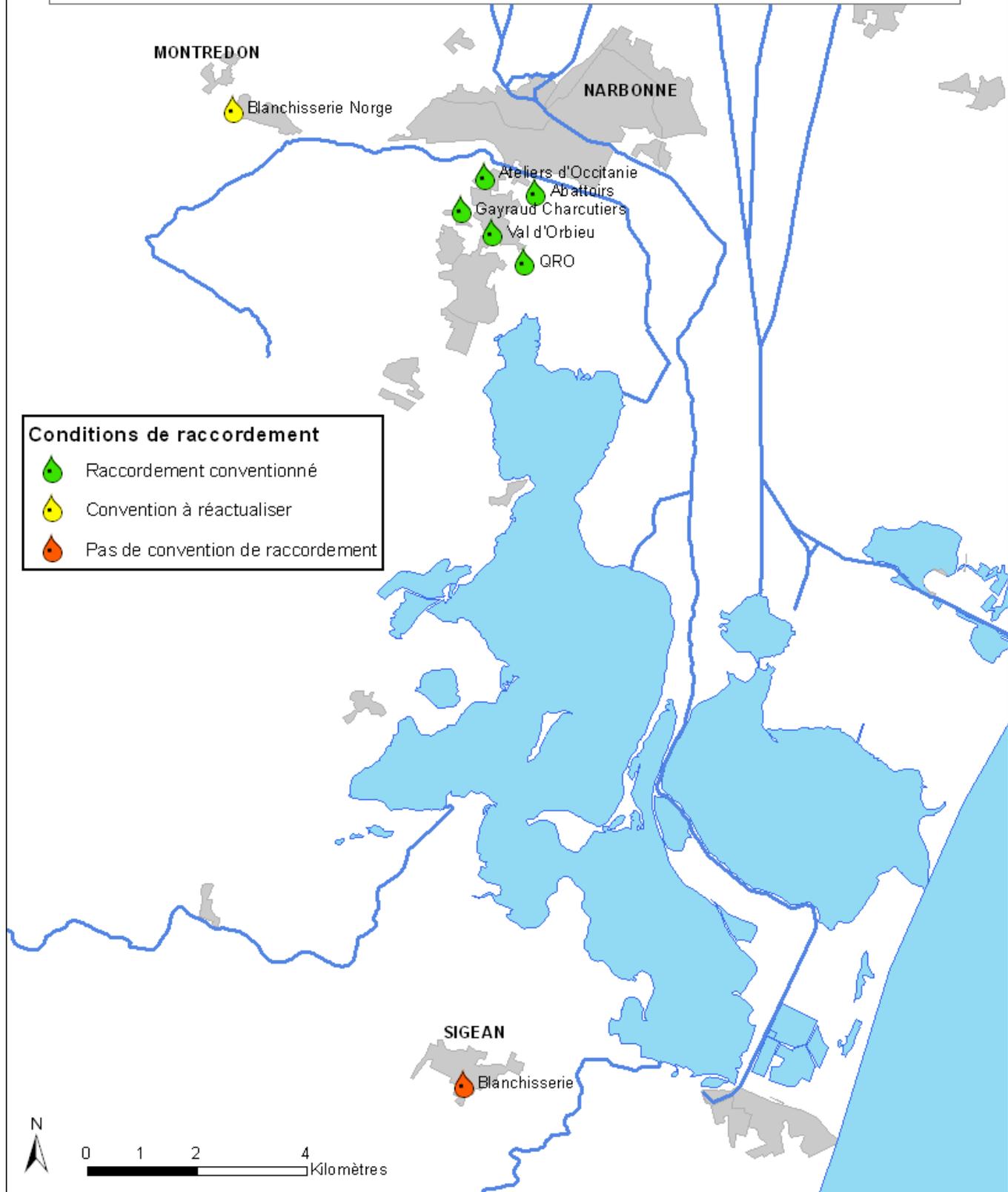
Source des données

Véolia

Sur l'ensemble du bassin versant, sept entreprises industrielles sont raccordées à un réseau « eaux usées », dont cinq sur Narbonne, une sur Montredon et une autre sur Sigean. Les cinq premières disposent d'une autorisation et d'une convention de raccordement avec la commune. Les deux autres sont des blanchisseries, dont l'une (Montredon) dispose d'une convention de raccordement qu'il conviendrait d'actualiser. Pour la dernière, sur Sigean, la convention n'a pas encore été établie.

Le suivi de ces établissements est important au regard de l'impact potentiel de leurs effluents sur le bon fonctionnement des stations d'épuration. Au sein de la Communauté d'Agglomération de Narbonne, une **mission d' « ambassadeur entreprises »** va être créée en 2007 dans le cadre du contrat d'étangs. Il permettra d'assurer un conseil et un suivi de ces entreprises, mais également l'inventaire d'autres établissements qui peuvent poser problème sur le réseau d'eaux usées tels que les restaurants (bacs à graisse).

Localisation des entreprises industrielles raccordées aux réseaux d'assainissement communaux en 2006



I. Flux de pollution directe d'origine industrielle (ou assimilée)

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°5 : réduction des rejets industriels - défi « toxiques »

Type d'indicateur :

Indicateur de l'impact des actions

Définition :

On s'intéresse ici aux flux de pollution engendrés par les industries du bassin versant non raccordées à une station d'épuration ou établissements assimilés (dont le Centre d'Enfouissement Technique). Les paramètres sélectionnés sont l'azote pour sa responsabilité dans l'eutrophisation des étangs, et les métaux – incluant le cadmium, qui a entraîné la fermeture de la pêche aux coquillages.

Les autres indicateurs concernent les accidents industriels du bassin versant ayant causé un flux de pollution vers l'étang.

Evolution des indicateurs

indicateurs		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Flux industriels contrôlés	Azote (t)	26	26	14	11			
	Métaux (kg)	152	41	67	80			
	dont cadmium (kg)	9	5	6	4			

Nombre d'accidents répertoriés		1	3	0	3	1		
--------------------------------	--	---	---	---	---	---	--	--

Flux accidentels estimés	Azote (t)	3	20		40			
	Métaux (kg)	ne	ne		ne			
	Pesticides (l)		~ 500		ne			
	Hydrocarbures		ne		ne			

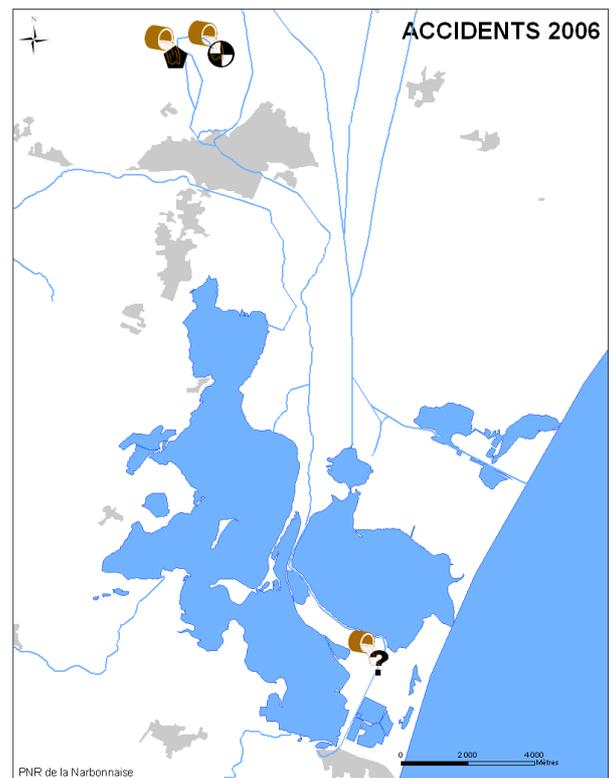
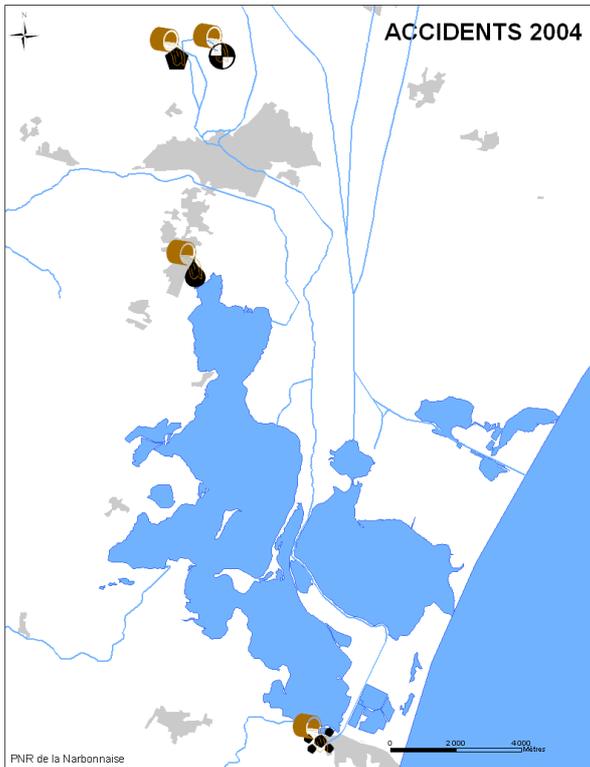
ne : flux existant mais non estimé

Source des données

Entreprises industrielles, Sita Sud, PNR

En 2006, trois pollutions accidentelles importantes d'origine industrielle ou assimilée ont été référencées sur le bassin versant des étangs du Narbonnais. Deux émanant de la Comurhex, suite aux intempéries (forte précipitation et vent) en début d'année, et un sur la Robine au niveau de l'écluse de Sainte Lucie. L'origine de cette dernière pollution n'a pu pas être clairement identifiée, mais son impact sur l'environnement a été non négligeable avec une mortalité importante de poissons dans le canal.

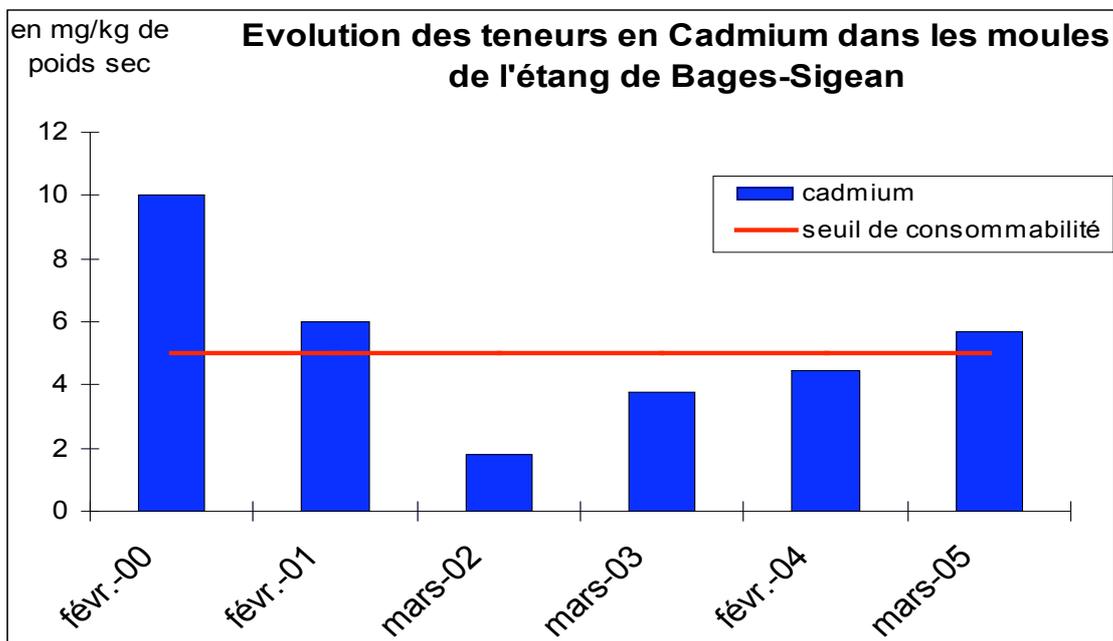
La fréquence de ce type d'accidents justifie la mise en place récente d'un renforcement des mesures de prévention sur ce territoire par la Mission InterServices de l'Eau (MISE), avec le lancement d'une étude sur la vulnérabilité aux pollutions accidentelles du bassin versant des étangs du Narbonnais et l'établissement de fiches « réflexe accident ».



Légende

- Zones urbanisées
- cours d'eau
- Type de pollution**
- Pesticides
- Azote
- Métaux
- Hydrocarbures
- ? Non connu

Point particulier sur l'évolution récente du cadmium dans l'étang de Bages-Sigean



Source : © RNO-MEDD/lfremer, banque Quadrige

Le suivi des métaux lourds dans le cadre du Réseau National d'Observation se fait chaque année dans les coquillages en raison de leur capacité à concentrer ces polluants. Depuis 2002, malgré la baisse des rejets en cadmium par les industriels de Micron-couleurs (site de Malveysy), les teneurs en cadmium dans les moules de l'étang sont en augmentation. Cette évolution est vraisemblablement liée à la remobilisation du cadmium stocké depuis plus de trente ans dans les sédiments des cours d'eau et canaux situés en aval de Malveysy. Cette remobilisation peut s'expliquer par plusieurs phénomènes : inondations, dragage des canaux, curages...

J. La conduite raisonnée en agriculture

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°8 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole

Type d'indicateur :

Indicateur de l'avancement des actions

Définition :

On s'intéresse ici au nombre d'exploitations agricoles en démarche raisonnée sur les communes du bassin versant des étangs, ainsi qu'aux surfaces concernées.

Evolution des indicateurs

Indicateur	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'exploitations	18	21	109			120
surface en hectares	470	546	non communiqué			

Source des données

Chambre d'agriculture, caves coopératives

L'accroissement spectaculaire du résultat en 2006 est le fait d'une information donnée par les structures coopératives en milieu viticole, qui ont assorti leur production d'un cahier des charges, suivi par leurs adhérents, prenant en compte la conduite raisonnée du vignoble.

Le chiffre de référence du contrat d'étangs (120 exploitations) devrait être atteint dès 2007. Au niveau français, le Département de l'Aude se situe au 2^{ème} rang en matière d'agriculture raisonnée (source : réseau FARRE).

Cette évolution positive peut s'expliquer à la fois par le résultat du travail d'animation en matière d'agriculture raisonnée, d'une prise de conscience citoyenne et la recherche d'une baisse du coût de production par les agriculteurs, ainsi que l'orientation vers des marchés pour des produits présentant des garanties en matière de protection de l'environnement (pays du nord).

K. Fonctionnement et suivi des Aires de Remplissage Sécurisées (ARS)

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°8 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole

Type d'indicateur :

Indicateurs de l'avancement et de l'impact des actions

Définition :

Les indicateurs retenus sont le nombre de potences agricoles non sécurisées et le nombre d'Aires de Remplissage Sécurisées (ARS) sur le bassin versant, ainsi que les volumes traités sur ces ARS.

Evolution des indicateurs

Indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de potences agricoles non sécurisées	données non disponibles à ce jour				
Nombre d'ARS en fonctionnement	2	2			
Volumes traités	242 m ³ en 2 ans				

Source des données

Chambre d'agriculture, Communauté de Communes Corbières Méditerranée, CSP

Les aires de remplissage sécurisées permettent d'éviter un rejet direct de produits phytosanitaires lors du remplissage ou du rinçage des cuves par les exploitants agricoles. Trois ont été mises en places sur le bassin versant de l'étang de Bages-Sigean dans le cadre du programme Life Eden, mais seulement deux d'entre elles sont en fonctionnement depuis 2005 : à Portel et à Roquefort des Corbières. **La troisième aire de remplissage à Sigean doit être mise en place en 2007.**

L'accès à ces aires pour les viticulteurs est conditionné par l'obtention de badges distribués par Communauté de Communes Corbières Méditerranée, qui assure la gestion des ARS et du fonctionnement de l'EPU mobil, dispositif utilisé pour le traitement des effluents recueillis. Sur Portel, 71% des viticulteurs disposent de ce badge, donc utilisent l'ARS, contre 50% pour Roquefort. Par ailleurs, les anciennes potences, non sécurisées, doivent être progressivement fermées sur ces trois communes, ce qui a déjà été fait sur celle de Portel.

Concernant les performances épuratoires de l'EPU mobil, le **bilan du suivi** réalisé par l'ITV est **très encourageant**. Une demande d'homologation de ce dispositif a été récemment faite par son concepteur auprès des Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture.

L. Produits phytosanitaires agricoles : collecte des déchets (EVPP* et PPNU**)

*Emballages vides de produits phytosanitaires

**Produits phytosanitaires non utilisables

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n° 8 : Lutte contre les risques de pollution diffuse d'origine agricole

Type d'indicateur :

Indicateur de l'impact des actions

Définition :

On fait figurer ici le nombre de collectes organisées sur le territoire, ainsi que le total des quantités collectées à l'échelle du Département de l'Aude (les données ne sont pas disponibles à l'échelle du bassin versant).

Evolution des indicateurs

Type de déchet	Indicateur	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Emballages vides	Nombre de collectes	3	3	3			
	Taux de collecte dans l'Aude	24%	34%	37%			
Produits non utilisables	Nombre de collectes	1	Pas de collecte	2	1		
	Tonnage annuel collecté dans l'Aude	15 t		50 t	130 t *		

* Arsénite de soude

Source des données

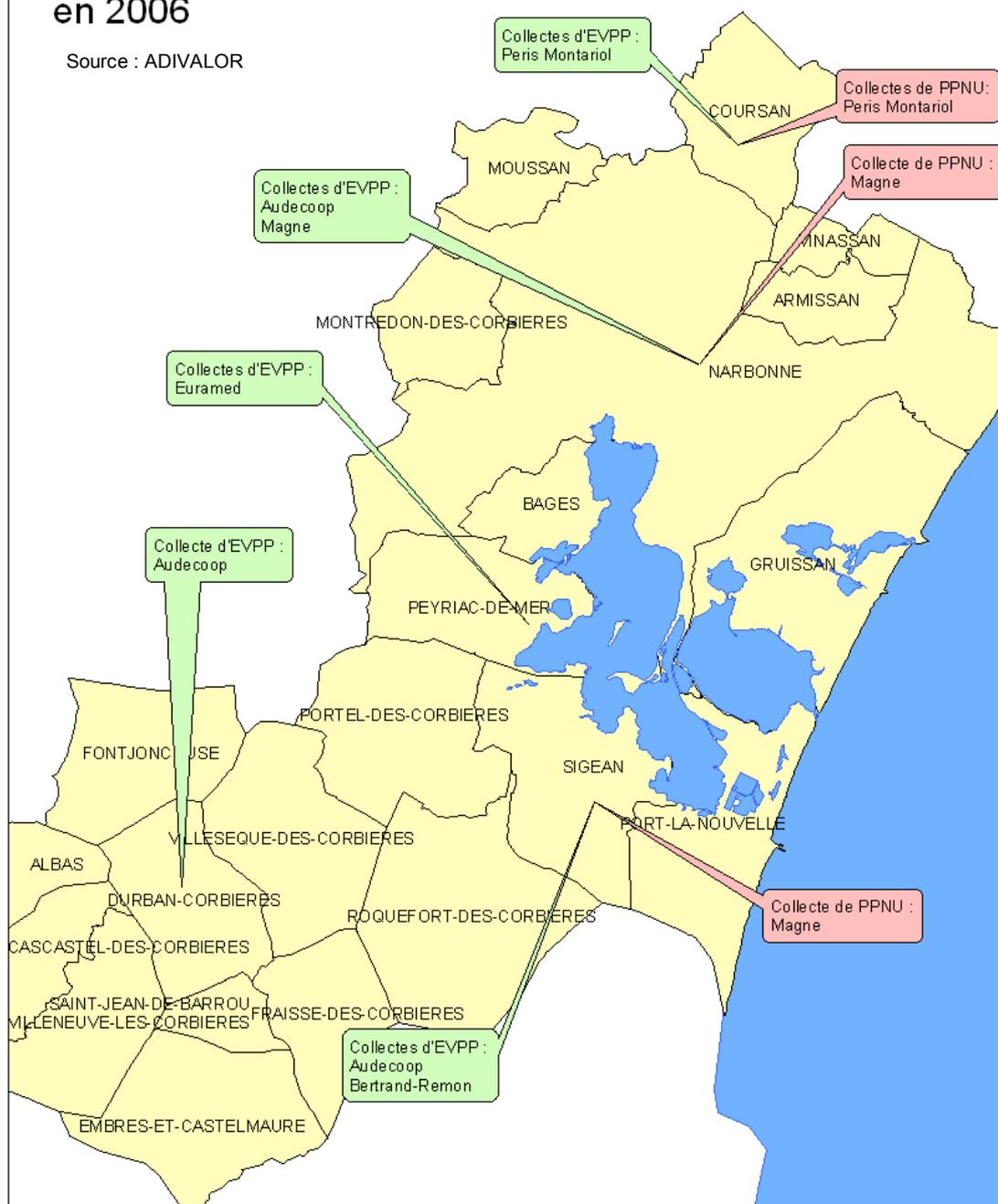
Chambre d'agriculture, ADIVALOR, sites de collecte

Emballages vides : malgré l'absence de données chiffrées à l'échelle locale, les responsables de la collecte insistent tous sur le **succès croissant** de la démarche, en lien direct avec le développement de **l'agriculture raisonnée**. Le gisement d'emballages vides à l'échelle du Département de l'Aude est estimé à 110 tonnes/an, avec un taux de collecte en 2006 de 37%, contre 50% à l'échelle nationale.

Un effort particulier de sensibilisation pour la collecte des emballages souples pliables (sacs, cartons) est prévu en 2007. Ces emballages, aujourd'hui encore souvent brûlés par les agriculteurs, représentent une part significative du gisement à collecter dans les zones viticoles.

Localisation des sites de collecte d'EVPP et de PPNU en 2006

Source : ADIVALOR



Produits non utilisables : en 2006 comme en 2004, le résultat des collectes de PPNU est jugé insuffisant par Adivalor dans l'Aude en général. Seulement la moitié du tonnage prévu a été récolté (50t pour un objectif de 100t), alors que sur l'ensemble du Languedoc-Roussillon le taux de collecte a atteint 70%. **Il reste donc des quantités importantes de produits à récupérer** sur le territoire.

Pour l'arsenite de soude, qui a fait l'objet d'une collecte unique en mars 2007, les résultats sont bien meilleurs. Les responsables d'Adivalor considèrent que la majeure partie de l'arsenite présent sur le territoire est aujourd'hui éliminée. Rappelons que ce produit avait été interdit d'emploi en Novembre 2001 sans délai d'écoulement de stocks. Son élimination a donc nécessité la mise en place d'un **programme de récupération spécifique**. Dans le Narbonnais, les deux sites de collecte retenus à Narbonne et à Peyriac, sont ceux qui ont récolté les plus forts tonnages à l'échelle du département de l'Aude. A noter également l'existence de gros apporteurs sur le territoire, possédant individuellement plus de 200 kg de stock d'arsenite.

M. Traitement des rejets des caves vinicoles et distilleries

Objectif 1 : Améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Fiche action n°9 : Equipement en systèmes de traitement des rejets vinicoles

Type d'indicateur

Indicateur de l'avancement des actions

Définition

Pourcentage de caves particulières, caves coopératives et distilleries équipées d'un système de traitement des rejets vinicoles. Ce traitement peut être un épandage, des bassins d'évaporation ou, pour les caves, l'envoi des effluents à une distillerie équipée.

Evolution des indicateurs

Indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
Pourcentage de caves particulières équipées*	26%	30%			
Pourcentage de caves coopératives et distilleries équipées	93%	93%	100%		

* pourcentage calculé sur la base des caves particulières connues par l'Agence de l'Eau et la Fédération des vignerons indépendants de l'Aude

Source des données

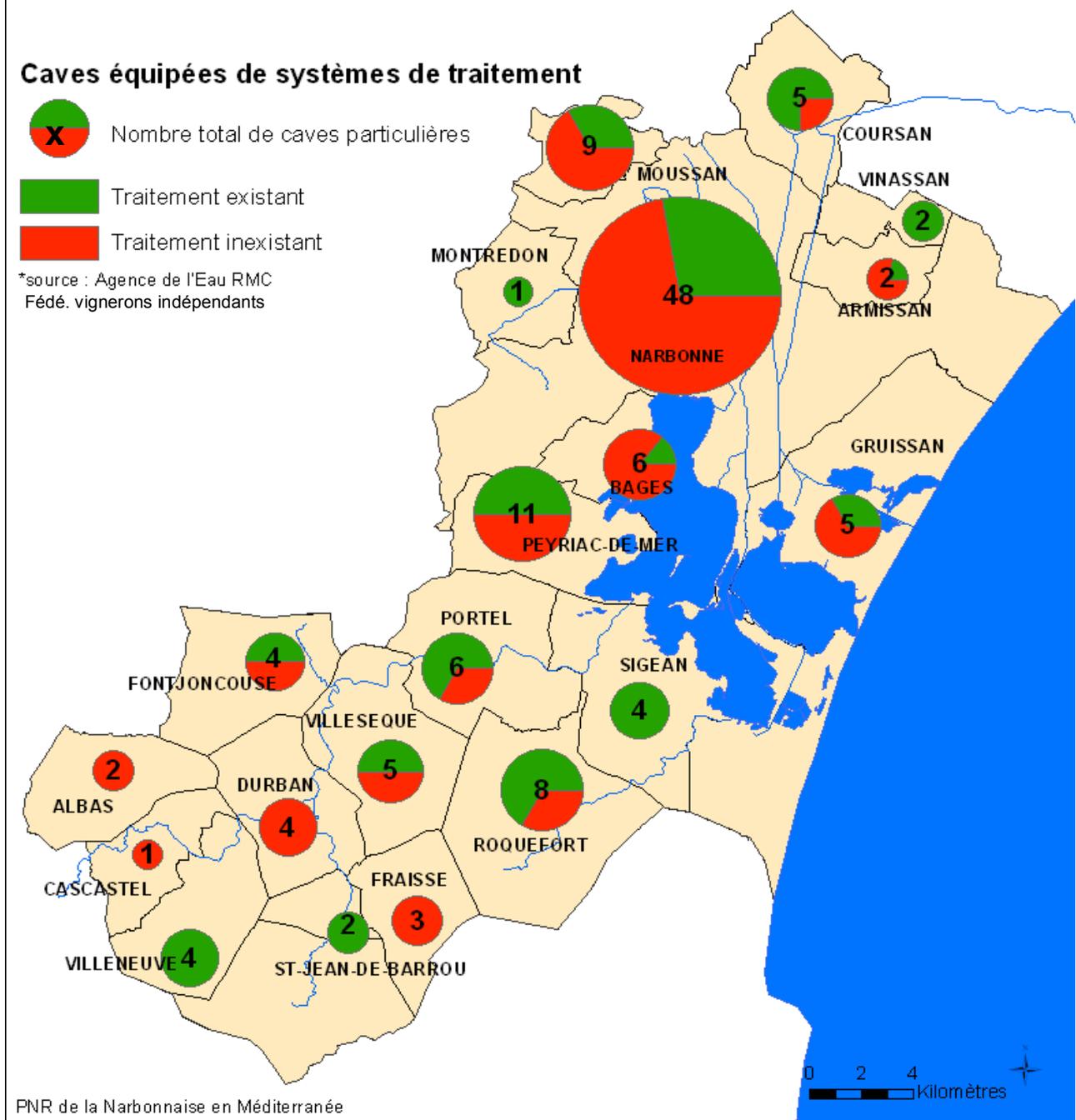
Agence de l'Eau, Fédération des vignerons indépendants de l'Aude, Fédération des caves coopératives

Le taux d'équipement des **caves particulières** sur le bassin versant **s'améliore légèrement** en 2006. Trois caves se sont équipées sur Narbonne et une sur Saint-Jean de Barrou. Sur les 132 établissements recensés au total, seules 39 traitent leurs effluents à ce jour, soit 30% de l'effectif total connu. Le contrat signé en 2005 pour deux ans entre la Fédération des vignerons indépendants de l'Aude et l'Agence de l'Eau devrait être reconduit prochainement, pour une durée de 4 ans, afin de poursuivre l'action engagée en faveur de la réduction des pollutions vitivinicoles des caves particulières de l'Aude.

Concernant les douze caves coopératives, celle de Villesèque, qui ne disposait pas de système de traitement, a été absorbée en septembre 2006 par celle de Cascastel/St Jean de Barrou. En 2007, il ne devrait donc plus y avoir de vinification sur la cave de Villesèque et les effluents seront traités par la cave absorbante sur ses sites. Par conséquent, **toutes les caves coopératives** situées sur le bassin versant des étangs **sont actuellement équipées** de dispositifs épuratoires de leurs effluents. Cependant leur fonctionnement n'est pas toujours satisfaisant et des travaux de remise en état sont parfois nécessaires.

Enfin, les deux **distilleries** du territoire, basées à Sigean et à Narbonne, sont équipées de dispositifs épuratoires en bon état de fonctionnement. Quelques travaux d'amélioration du site de la distillerie de Sigean ont été réalisés en 2006.

Équipement des caves particulières en système de traitement des effluents - année 2006



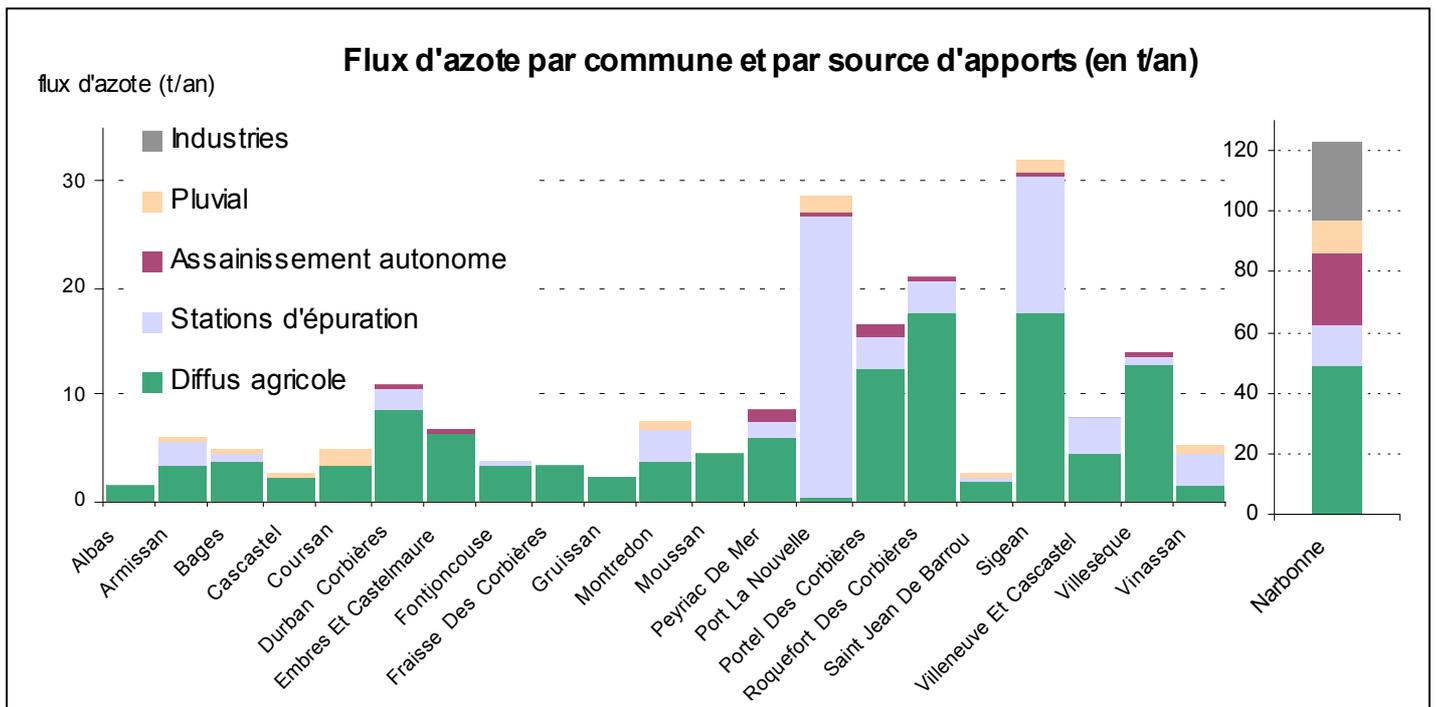
L'essentiel de la pollution issue des activités viticoles est rejeté sur trois ou quatre mois après les vendanges, à une période où le milieu récepteur est particulièrement sensible (étiage). Ce caractère **saisonnier** de l'activité viticole aggrave ses effets sur l'environnement.

Par ailleurs les effluents viticoles sont très **concentrés**, environ 10 fois plus que les effluents urbains (source : Agence de l'Eau). Ils contiennent essentiellement de la matière organique, caractérisée par la Demande Chimique en Oxygène (DCO), et des rafles, pépins..., qui apportent des Matières en Suspension (MES). Une estimation des flux annuels par les caves non équipées et une comparaison avec les autres apports sont présentées en page 12 (fiche Pluvial).

Enfin, de nombreux **rejets accidentels** sont recensés chaque année, ce qui laisse soupçonner que les traitements mis en place ne sont pas toujours suffisamment performants. Des déversements peuvent aussi avoir lieu à partir des aires de lavage des machines à vendanger.

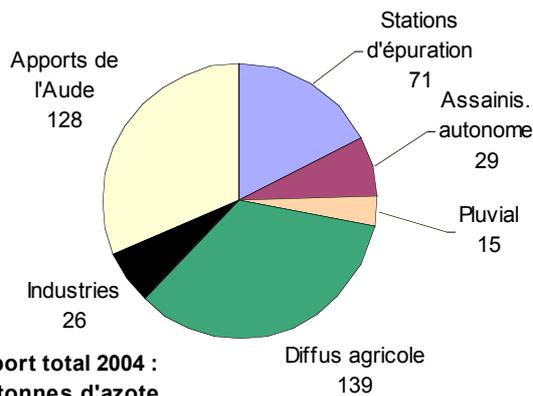
RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX FLUX DE POLLUTION EN **AZOTE** TOTAL – SITUATION EN 2004

Récapitulatif par commune

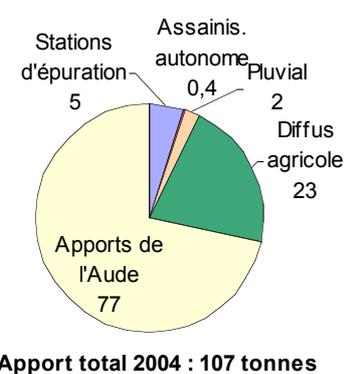


Récapitulatif par source d'apports

**Apports à l'étang de Bages-Sigean
(en tonnes d'azote/an)**



**Apports à l'étang de Campagnol
(en tonnes d'azote/an)**



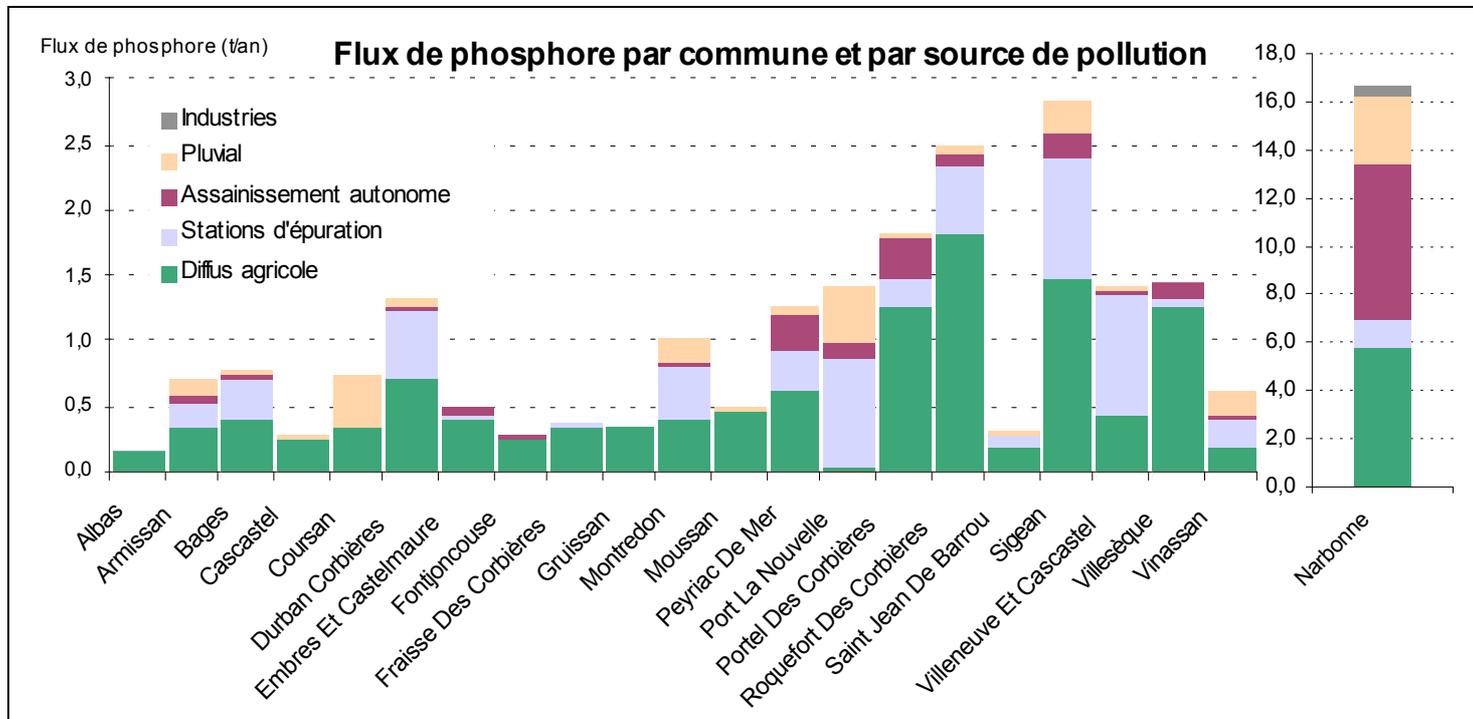
Bages-Sigean : trois sources principales d'azote sont identifiées.

- Les stations d'épuration, qui représentaient l'apport le plus important en 2002 (270 tonnes), et dont la part a nettement diminué depuis grâce aux mises en conformité. Cette dynamique doit se poursuivre sur l'ensemble du bassin versant.
- Les apports de l'Aude, liés à la gestion hydraulique de la Robine, sont relativement constants d'une année sur l'autre. Pour les réduire, la qualité des eaux de l'Aude doit être améliorée (moyen terme) et la gestion des apports d'eau de la Robine à l'étang peut être affinée (court terme).
- Les apports diffus agricoles représentent également une part importante. Des solutions techniques peuvent être engagées pour réduire le risque de lessivage des engrais vers le milieu aquatique (bandes enherbées, gestion des fossés...).

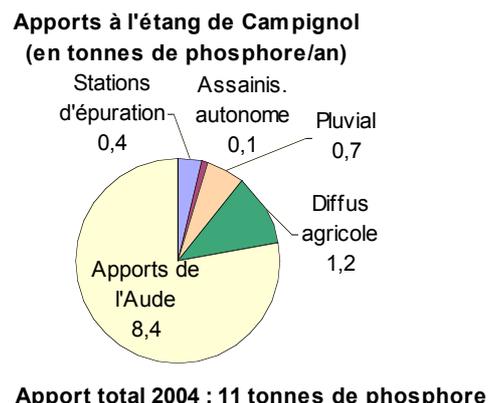
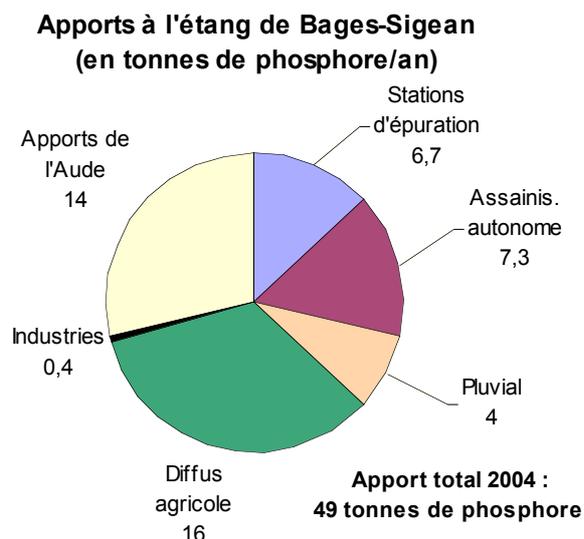
Campagnol : la part des apports de l'Aude est nettement prépondérante sur ce bassin versant. L'amélioration de la gestion de ces apports est une priorité d'action pour l'abattement des flux d'azote à cet étang. Le plan de gestion en cours d'élaboration doit permettre de répondre à cet objectif.

RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX FLUX DE POLLUTION EN PHOSPHORE TOTAL – SITUATION EN 2004

Récapitulatif par commune



Récapitulatif par source d'apports



La répartition des sources d'apports en phosphore aux étangs est quasi semblable à celle de l'azote. A noter que pour Bages-Sigean, les apports industriels en phosphore sont beaucoup plus faibles. La part des apports par l'Aude reste nettement prépondérante pour l'étang de Campignol.

Le phosphore est généralement le facteur limitant de l'eutrophisation en milieu lagunaire. C'est donc la quantité de phosphore disponible dans le milieu qui détermine en grande partie l'ampleur des proliférations d'algues observées dans les étangs chaque année.

N. Etat d'eutrophisation des étangs

Objectif 1 : amélioration de la qualité de l'eau
Et des milieux lagunaires

Fiche action n°11 : Suivi du milieu
lagunaire

Type d'indicateur

Indicateur de l'impact des actions

Définition

Six stations – Bages Nord, milieu, sud, Campignol, Ayrolle et Gruissan – font l'objet d'un suivi régulier de l'état vis-à-vis de l'eutrophisation dans le cadre du Réseau de Suivi Lagunaire. Pour chacune d'entre elle, le contrat d'étangs fixe un objectif de la qualité de l'eau vis à vis de l'eutrophisation. L'indicateur est donc le nombre de stations ayant réalisé cet objectif.

Evolution des indicateurs

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombres de stations RSL ayant atteint leur objectif	1/6	4/6	5/6			6/6*

RSL : Réseau de Suivi Lagunaire

*résultat à atteindre fixé par le contrat d'étang

Source des données

IFREMER, Réseau de Suivi Lagunaire

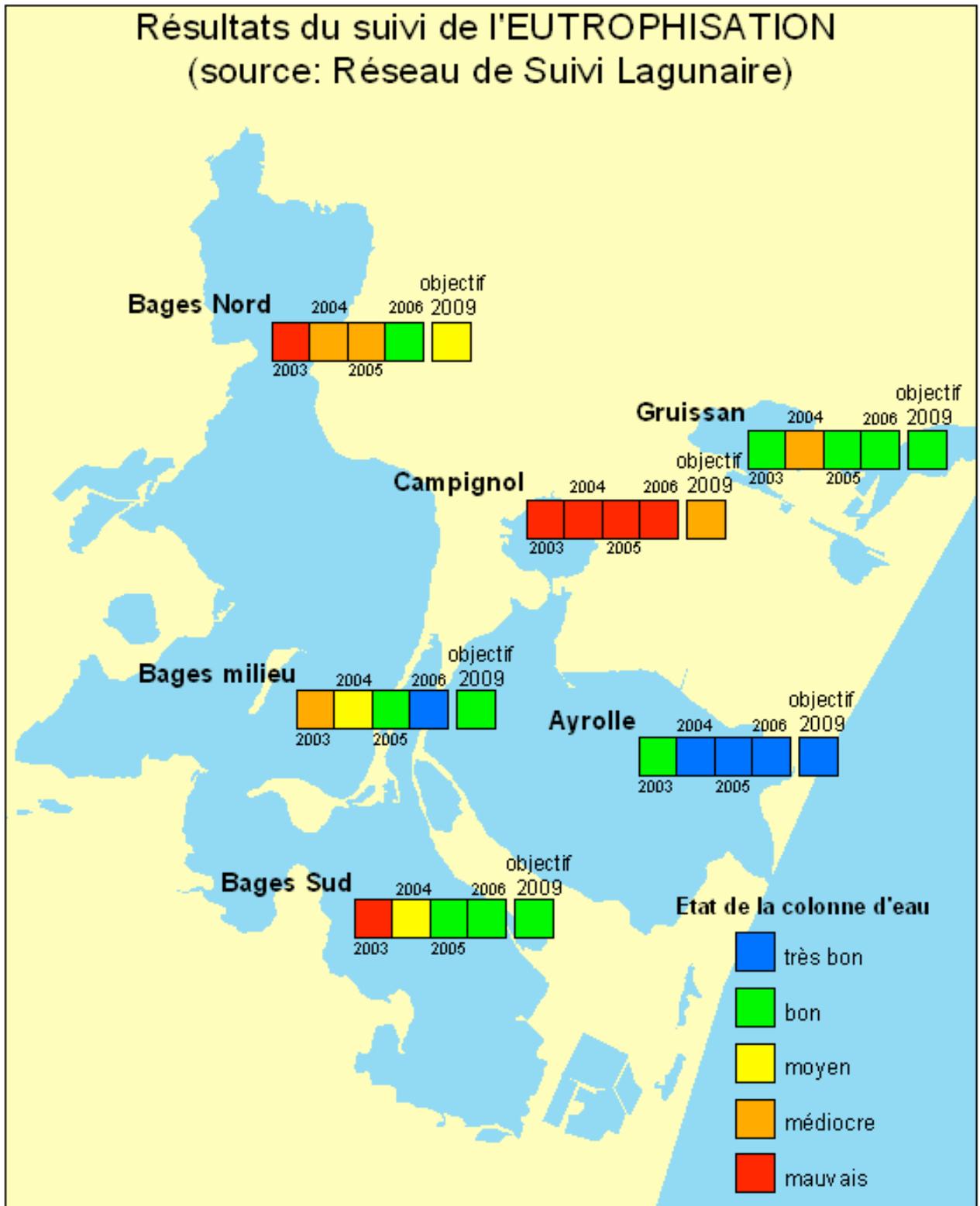
Sur l'étang de Bages-Sigean, les résultats de l'année 2006 sont très encourageants puisque le résultat recherché en fin du contrat d'étangs pour le volet eutrophisation est déjà atteint. Cette situation s'explique par une combinaison de plusieurs événements favorables :

- l'amélioration des « grosses » stations d'épuration sur le bassin versant,
- l'amélioration des échanges mer-étang depuis l'ouverture du barrage à vannes sur le grau.
- Par ailleurs, les apports par le Canélou sur une période critique de l'année (fin d'hiver) ont été fortement limités lors de la gestion des apports de la Robine à l'étang suite à la pollution accidentée de la Comhurex (voir fiche Q). Il est probable que cette fermeture ponctuelle du Canélou ait eu une influence très importante sur les bons résultats de 2006.

Sur l'étang de Campignol, un groupe de travail, animé par le Syndicat de Delta, a été mis en place pour mieux gérer les apports en provenance de la basse plaine (volume et saisonnalité) et réhabiliter le fonctionnement hydraulique des zones humides périphériques (zones tampon). Les actions qui en découleront devraient permettre de restaurer progressivement cet étang qui présente un **mauvais état vis à vis de l'eutrophisation** depuis de nombreuses années. Quant à **l'étang de Gruissan**, bien qu'il ait subi des perturbations en 2004, il semble qu'il se stabilise et **conserve un bon état depuis deux ans**.

Comme les années précédentes, **l'étang de l'Ayrolle** qui bénéficie du rôle tampon que joue l'étang de Campignol, semble préservé de l'impact du bassin versant et **conserve un bon état vis-à-vis de l'eutrophisation**.

Résultats du suivi de l'EUTROPHISATION (source: Réseau de Suivi Lagunaire)



O. Gestion des apports d'eau douce à l'étang de Campagnol

Objectif 2 : Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs

Fiche action n° 15 : Gestion des apports d'eau douce aux étangs

Type :

Indicateurs de l'avancement des actions

Définition :

Les indicateurs choisis sont le volume annuel d'eau douce lâché par les agriculteurs de la basse plaine de l'Aude vers l'étang de Campagnol, ainsi que la saisonnalité de ces lâchers, c'est à dire la part apportée en été (avril – septembre) et en hiver (octobre – mars)

Evolution des indicateurs

Volume	2005	2006	2007	2008	2009
Volume hiver	non connus à ce jour				
Volume été					
Total annuel					

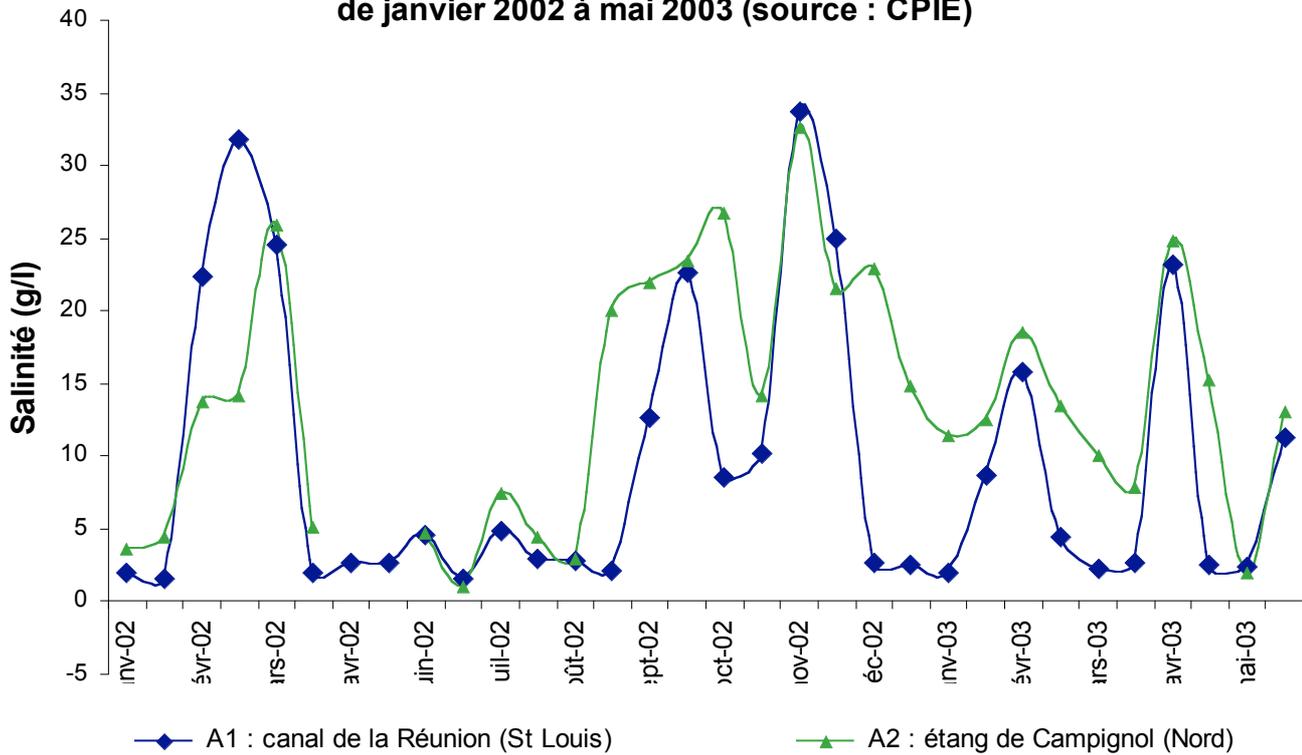
Source des données

Syndicat du Delta de l'Aude, AIDEN, Commune de Gruissan, CPIE

Les volumes et la saisonnalité des apports à l'étang de Campagnol ne sont pas connus pour les années 2005 et 2006. L'acquisition de ces données est un des éléments importants du plan de gestion de l'étang de Campagnol, en cours d'élaboration par le Syndicat de Delta.

En effet, jusqu'alors cet étang recevait **d'importants volumes d'eau douce en été**, période où les agriculteurs de la basse-plaine pratiquent l'irrigation. Or c'est une période critique pour le développement de l'eutrophisation, qui est déjà très importante sur ce site. En revanche, les **apports hivernaux** étaient **très limités**, à une époque où les besoins en eau douce sont les plus importants pour le milieu lagunaire.

**Etang de Campignol : évolution de la salinité
de janvier 2002 à mai 2003 (source : CPIE)**



Les résultats du suivi de la salinité en 2002 et 2003 montraient de fortes variations annuelles et une importante dessalure en été. Ces conditions étaient à la fois favorables à l'augmentation du processus d'eutrophisation et au développement du cascaïl (ver tubicole qui envahit l'étang de Campignol). Le suivi de la salinité de cet étang n'est plus assuré à l'heure actuelle mais devrait être remis en place avec le plan de gestion à venir.

P. Gestion des apports d'eau douce à l'étang de Bages-Sigean

Objectif 1 : Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs

Fiche action n°15 : gestion des apports d'eau douce aux étangs

Type :

Indicateur de l'impact des actions

Définition :

Les indicateurs choisis sont :

- Le volume annuel d'eau douce amené par le Canélou, mesuré au niveau de l'écluse de Mandirac.
- Le volume annuel amené par la Robine jusqu'au chenal de Port la Nouvelle, dont une partie, plus ou moins importante selon le sens du courant, aboutit dans l'étang

Evolution des indicateurs

Volume en Mm ³	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Débit annuel vers le Canélou	22	Données non disponibles à ce jour				
Débit annuel vers le bief aval	31,2					

Source des données

VNF, groupe de travail « gestion Robine »

En 2006, les débordements d'effluents nitrates de la Comurhex dans la Robine (via la Mayral) mettaient en péril l'étang de Bages Sigean vis-à-vis du problème d'eutrophisation. VNF, prévenu rapidement de l'accident par les services de l'état, a pu « limiter » pendant quasiment 2 mois, du 2/02/06 au 25/03/06, les apports d'eau de la Robine à l'étang par le Canélou. Cette action s'est accompagnée d'un régime de vent de nord dominant pendant les premiers jours cruciaux (période où les eaux du canal étaient les plus chargées en eau nitrates) a permis une exportation majoritaire des eaux de la Robine vers la mer.

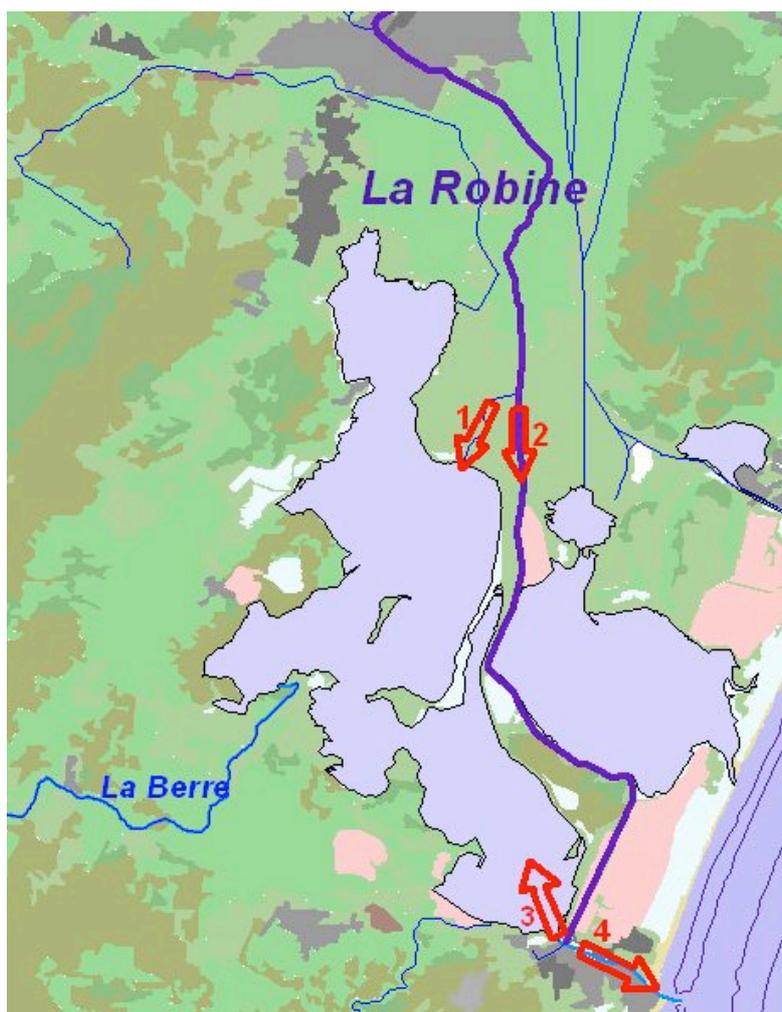


Schéma des apports d'eau douce à l'étang de Bages-Sigean par la Robine

Au niveau de l'écluse de Mandirac, une partie des eaux de la Robine transite par le Canélou (1) et approvisionne l'étang de Bages-Sigean dans sa partie nord. Le reste s'écoule dans le bief aval de la Robine (2) jusqu'à Port La Nouvelle. Les eaux de la Robine peuvent alors « rentrer » dans l'étang par le sud (3) lorsque le vent marin est dominant, ou bien, par régime de vent du nord, s'exporter vers la mer (4).

Q. Gestion des marais périphériques

Objectif 3 : Restaurer et gérer les marais périphériques

Fiche action n°16 : Connaissance, restauration et gestion des marais périphériques aux étangs

Type :

Indicateurs de l'avancement des actions

Définition :

L'ensemble des zones humides périphériques des étangs a été inventorié dans le cadre du programme Natura 2000. Ce travail a permis d'identifier des entités géographiques sur lesquelles il existe des enjeux communs de gestion. A l'échelle de chacune de ces entités, le choix des objectifs de gestion devrait être fait en concertation avec les acteurs locaux concernés, en cohérence avec les objectifs de préservation des milieux lagunaires et de leur biodiversité (Natura 2000 et contrat d'étangs). Ils doivent ensuite être déclinés en actions concrètes de gestion.

Deux indicateurs sont retenus :

le pourcentage de la superficie totale des zones humides sur lequel les objectifs de gestion sont définis, sur la base d'une démarche concertée.

le pourcentage de la superficie totale des zones humides sur lequel les objectifs de gestion sont concrètement mis en oeuvre. Cela passe généralement par l'élaboration d'un véritable plan de gestion (concertation, identification d'un gestionnaire, planification des travaux, plan de financement).

Evolution des indicateurs

indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de définition des objectifs	40%	69%			100%*
Taux de mise en oeuvre des objectifs	24%	25%			50%*

*résultat à atteindre fixé par le contrat d'étang

Source des données

Inventaire et cartographie des habitats naturels et habitats d'oiseaux dans le cadre de Natura 2000, groupes de travail Natura 2000.

Sur l'ensemble des 5000 hectares de marais et d'anciens salins situés tout autour des étangs du Narbonnais, les situations sont très variées :

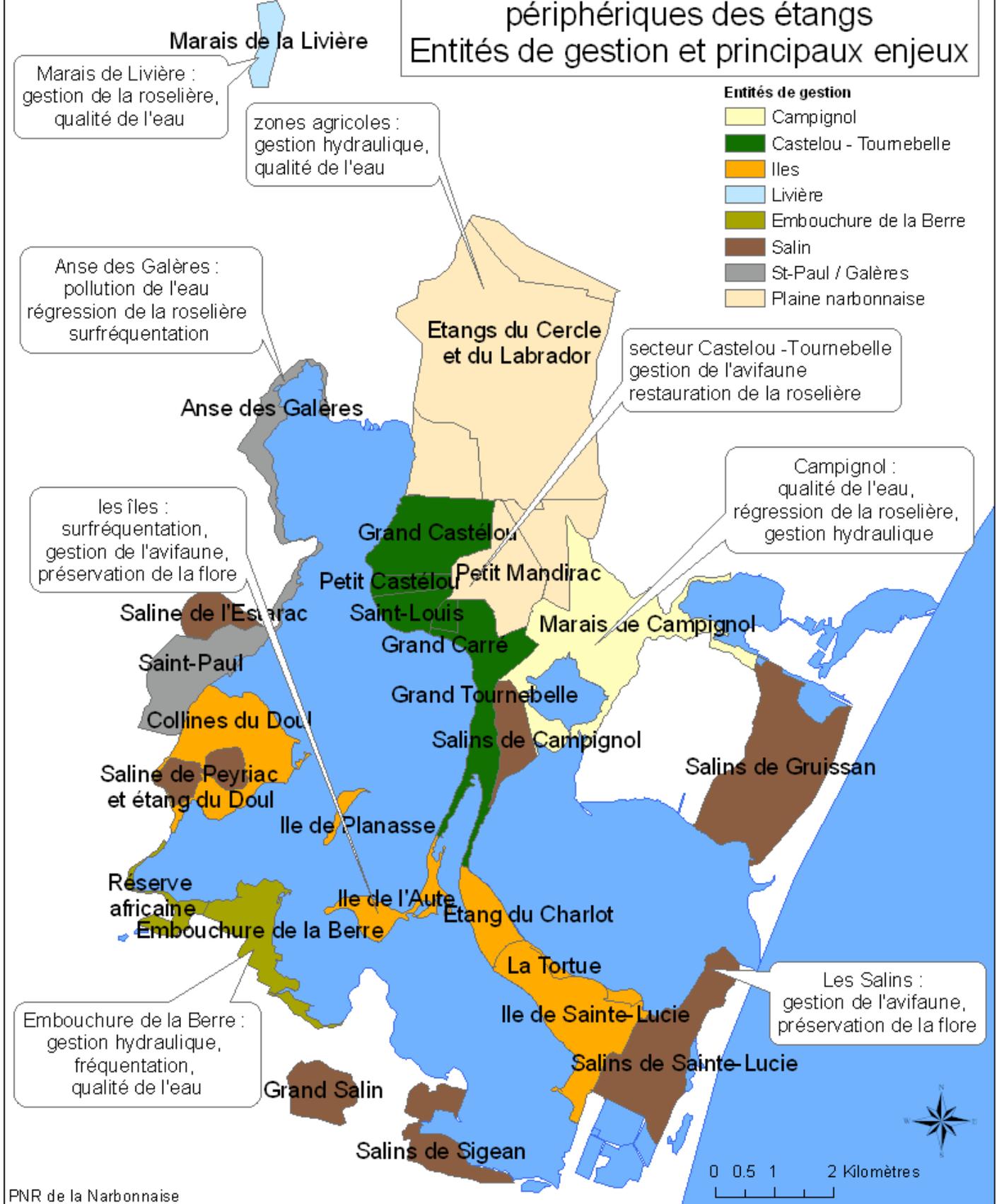
- sur les secteurs appartenant au Conservatoire du Littoral (plus de 1000 hectares), des plans de gestion existent mais les moyens pour les mettre en oeuvre font parfois défaut ;
- sur le reste du territoire, il y a bien souvent ni d'objectifs de gestion clairement définis, ni de moyens suffisants pour entretenir et gérer correctement les marais, à quelques exceptions près :

- le marais de Livière où les enjeux vis-à-vis de la qualité de l'eau sont primordiaux et où les moyens mis en oeuvre sont importants ;
- le secteur des étangs du Cercle et du Labrador (environ 1000 hectares dont 290 appartiennent au Conservatoire du Littoral) qui disposent depuis peu d'un plan de gestion (opération Life Eden) ;
- les salins de Sainte-Lucie qui font l'objet depuis 2005 d'un travail concerté de réflexion sur la gestion à mettre en place suite à l'abandon de l'activité de production.

Les zones humides périphériques des étangs Entités de gestion et principaux enjeux

Entités de gestion

- Campagnol
- Castelou - Toumebelle
- Iles
- Livière
- Embouchure de la Berre
- Salin
- St-Paul / Galères
- Plaine narbonnaise



R. Activité de pêche lagunaire

Objectif 4 : Maintenir l'activité de pêche artisanale

Fiche action n°18 : Création d'un observatoire économique de la pêche

Type :

Indicateur de l'impact des actions

Définition :

Pour chacune des prud'homies, l'indicateur retenu est **l'effectif de pêcheurs** présents sur les lagunes. **Cet effectif est pondéré pour évaluer le niveau d'activité réel.** En effet, le niveau d'activité des pêcheurs varie beaucoup selon les individus. Certains pratiquent la pêche en mer ou ont une autre profession, d'autres sont retraités navigants. Pour tenir compte de ces disparités, un indice d'activité, de 0,25 à 1, a été affecté à chaque pêcheur chaque année. Cette méthode permet de mieux rendre compte du niveau d'activité et par la suite d'évaluer plus précisément les captures d'anguilles.

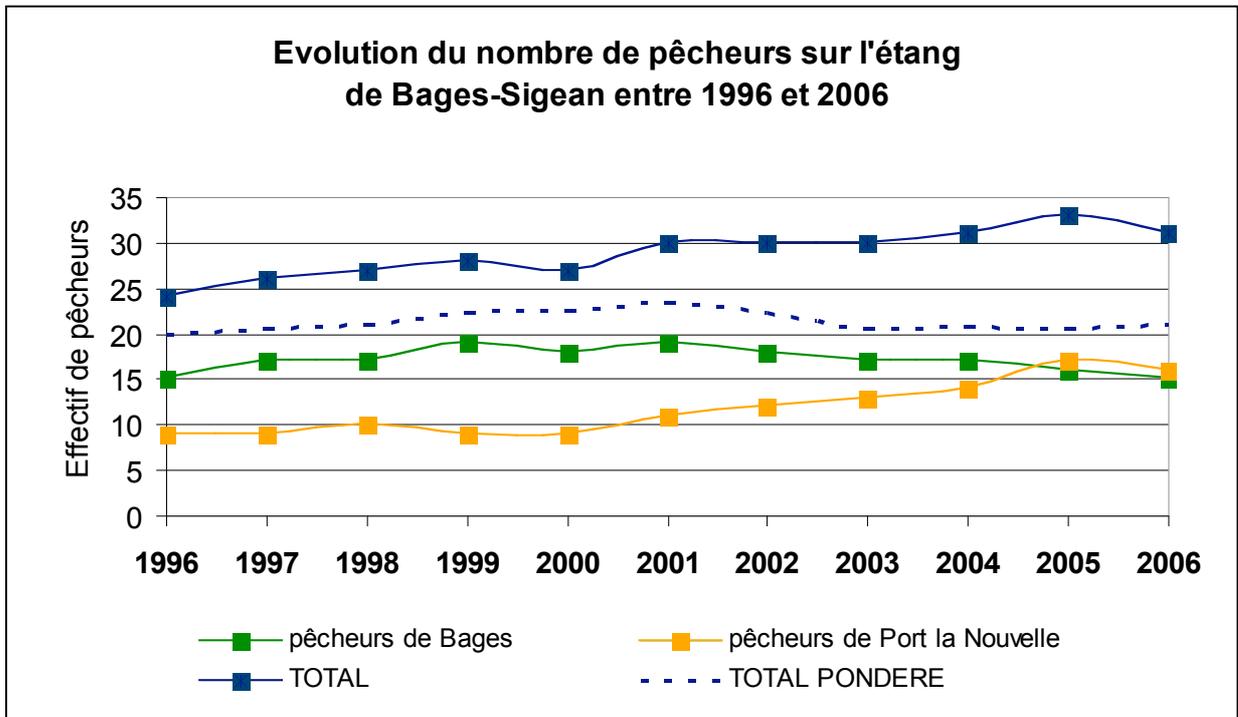
Evolution des indicateurs

	indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
Prud'homie de Bages - Port la Nouvelle	Effectif de pêcheurs	33	31			
	Effectif pondéré	20,5	21			
Prud'homie de Gruissan	Effectif de pêcheurs	32 *				
	Effectif pondéré					

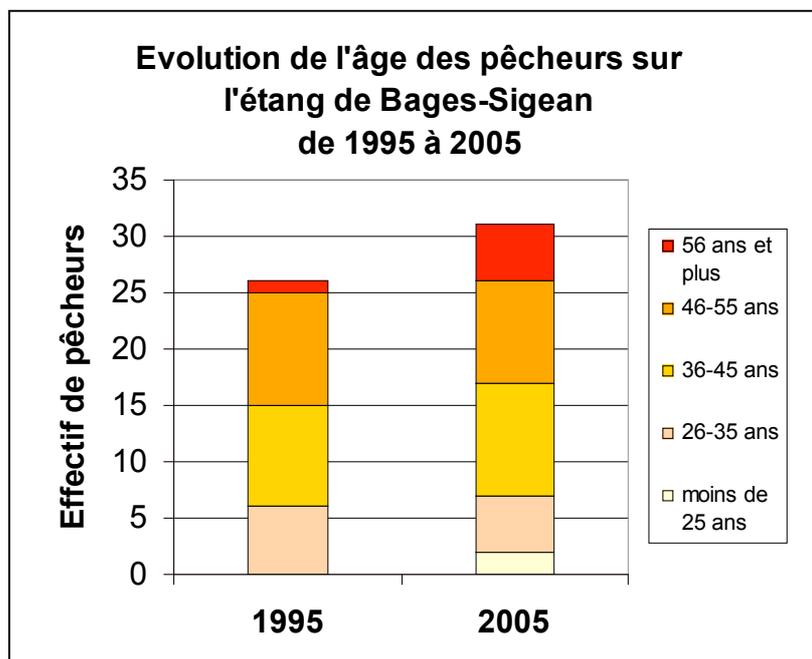
* données Cépralmar

Source des données

Prud'homies de pêche de Bages-Port la Nouvelle et de Gruissan, Comité local des pêches, Cépralmar.



Le nombre de pêcheurs recensés sur l'étang de Bages-Sigean est légèrement en hausse sur les dix dernières années (25 en 1996, 31 pêcheurs en 2006). Cependant, le **niveau d'activité** réel (effectif pondéré) est **assez stable**, équivalent à environ 21 pêcheurs « monoactifs ». D'autre part, les deux secteurs de l'étang ne connaissent pas la même évolution : à Port la Nouvelle, **quelques jeunes pêcheurs sont entrés récemment dans l'activité** et pratiquent la pêche en mer (en été) en alternance avec l'activité lagunaire (en hiver). Par contre à Bages, où les pêcheurs ne peuvent avoir recours à la pêche en mer, l'effectif est en nette baisse ces dernières années. D'autre part, de nombreux départs en retraite ont eu lieu au cours des cinq dernières années, les retraités gardant une petite activité de pêche sur l'étang, ce qui explique un certain vieillissement de la population des pêcheurs.



S. Résultats de la pêche lagunaire

Objectif 4 : Maintenir l'activité de pêche artisanale

Fiche action n°18 : Création d'un observatoire économique de la pêche

Type d'indicateur

Indicateur de l'impact des actions

Définition

Les indicateurs choisis concernant les résultats de la pêche lagunaire sont :

- Les tonnages des principales sources de revenu : l'anguille pour Bages-Sigean, l'anguille et la palourde pour les étangs grussannais
- le chiffre d'affaire annuel de la pêcherie, relatif à ces espèces

Evolution des indicateurs

	indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
Prud'homie de Bages - Port la Nouvelle	Tonnage annuel d'anguilles	103 t	84 t			
	Chiffre d'affaire	564 K€	504 K€			
Prud'homie de Gruissan	Tonnage d'anguilles	52 t *				
	Tonnage de palourdes	8,5 t *				
	Chiffre d'affaire	397 K€ *				

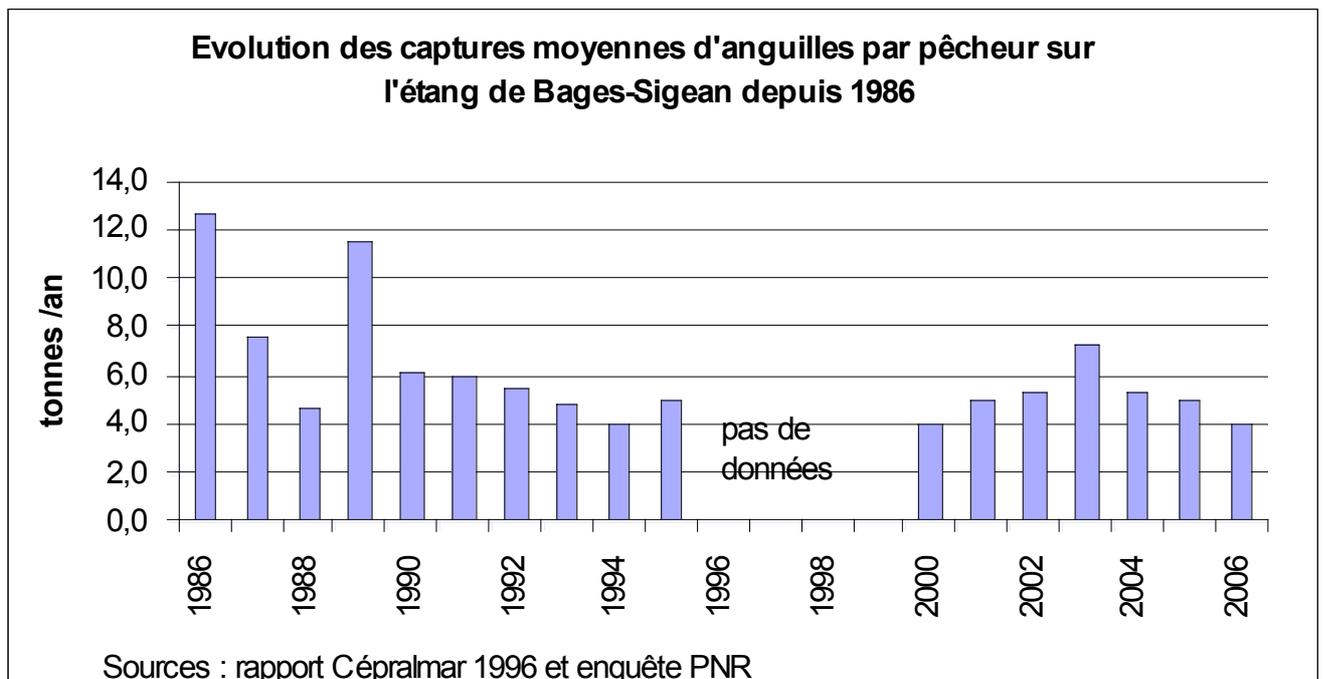
* données Cépralmar

Source des données

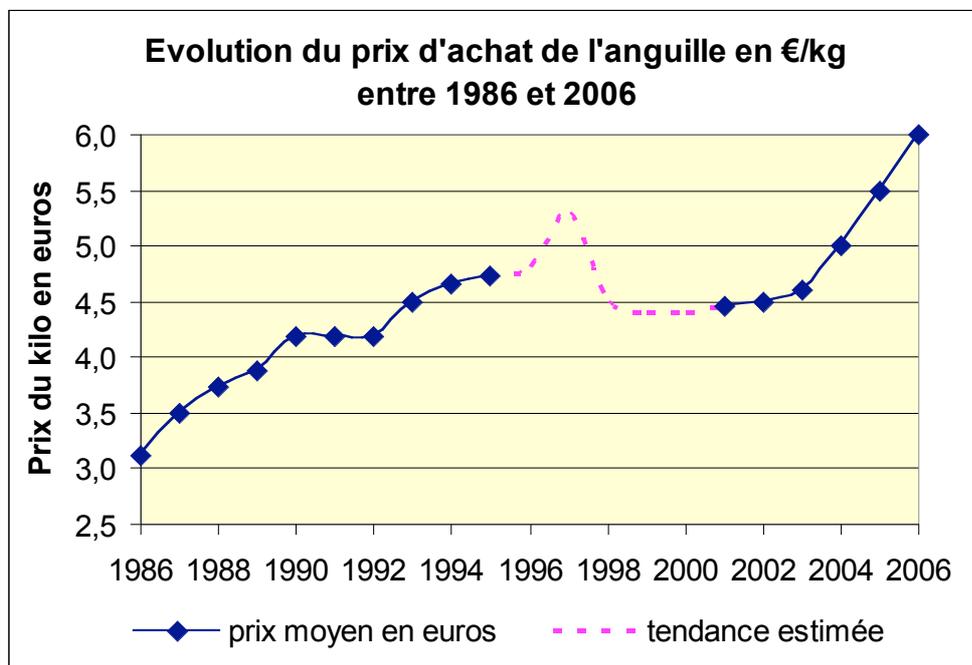
CLPEM, prud'homies, Cépralmar

Pour la pêche de l'anguille, l'année 2006 a été plutôt mauvaise en raison d'une part d'une météo peu favorable (très peu de tramontane en période des « pantannes », moment clé de l'activité en automne), d'autre part des **proliférations exceptionnelles de « méduses »** au cours du second semestre 2006. Ces « méduses », de petite taille, colmatent les filets de pêche et les rendent improductifs.

Autre particularité de l'année 2006, la mise en place par les pêcheurs de la prud'homie de Bages-Port la Nouvelle, d'un **barrage de pêche expérimental** au centre de l'étang, afin d'évaluer l'échappement des anguilles argentées aux *pantannes* en période de migration de dévalaison. Sur les 84 tonnes d'anguilles pêchées sur l'année, 14 tonnes étaient des anguilles argentées (environ 17%).



Depuis le début des années 2000, les captures moyennes d'anguilles sur l'étang de Bages-Sigean semblent se stabiliser autour de **5 tonnes par pêcheur** et par an, ce qui correspond aux valeurs observées dans la première moitié des années 90.



Après une chute de 30% en 1999 en raison de l'arrivée sur le marché d'anguilles en provenance d'élevages, le prix d'achat de l'anguille se redresse progressivement depuis 2000.

T. Gestion des usages sur l'étang de Bages-Sigean

Objectif 5 : Maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des marais périphériques

Fiche action n° 20 : Organisation des usages sur l'étang de Bages-Sigean

Type d'indicateur

Indicateur de l'impact des actions

Définition

Nombre de points critiques identifiés sur l'étang de Bages Sigean, définis lors des réunions du groupe de travail « gestion des usages »

Evolution des indicateurs

indicateur	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de points critiques	10	9			

Source des données

Groupe de travail « usages »

Au cours de l'année 2006, seul un des points critiques identifié sur l'étang de Bages-Sigean a pu être éliminé : il s'agit des anciennes tables à moules situées au centre de l'étang qui ont été enlevées par une entreprise spécialisée dans l'entretien des tables conchyliques, sur commande du Parc naturel régional. D'autres dangers pour la navigation ont également pu être retirés à l'occasion de ce chantier, comme des pieux métalliques de taille importante qui avaient été signalés à la fois par les pêcheurs et les plaisanciers.

Les usages sur l'étang de Bages Sigean : répartition et problèmes identifiés en 2005

